

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 4–7 juin 2012



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2012/17
14 novembre 2012
ORIGINAL: ANGLAIS

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2012 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en œuvre des décisions et recommandations. Conformément au souhait exprimé par le Conseil à sa session annuelle de 2010, les décisions et recommandations de la session sont jointes au présent document, à l'annexe I.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

TABLE DES MATIÈRES

	Page
QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES	
2012/EB.A/1 Introduction liminaire de la Directrice exécutive	1
RAPPORTS ANNUELS	
2012/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2011	3
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	
2012/EB.A/3 Point sur la politique du PAM en matière de filets de sécurité	4
2012/EB.A/4 Examen à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2008–2013	5
2012/EB.A/5 Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire	6
2012/EB.A/6 Suite donnée à la politique du PAM en matière de nutrition	7
2012/EB.A/7 Point sur la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes: Plan d'action institutionnel (2010–2011)	8
2012/EB.A/8 Programme du PAM pour le renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise	10
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	
2012/EB.A/9 Comptes annuels vérifiés de 2011	11
2012/EB.A/10 Mécanisme d'achat anticipé	12
2012/EB.A/11 Nomination des membres du Comité d'audit	13
2012/EB.A/12 Rapport annuel du Comité d'audit	13
2012/EB.A/13 Rapport annuel de l'inspecteur général du PAM et note de la Directrice exécutive	14
2012/EB.A/14 Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines et réponse de la direction	15
2012/EB.A/15 Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM et réponse de la direction	16
2012/EB.A/16 Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes	18
RAPPORTS D'ÉVALUATION	
2012/EB.A/17 Rapport annuel sur l'évaluation en 2011 et réponse de la direction	19
2012/EB.A/18 Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Zimbabwe et réponse de la direction	20

	Page
PRÉSENTATIONS RÉGIONALES CONJOINTES	21
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	
2012/EB.A/19 Projet de programme de pays – État plurinational de Bolivie 200381 (2013-2017)	24
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE	
2012/EB.A/20 Projet de programme de pays – Népal 200319 (2013-2017)	25
2012/EB.A/21 Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement – République populaire démocratique de Corée 200114	25
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE	
2012/EB.A/22 Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement – Éthiopie 200290	26
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST	
2012/EB.A/23 Projet de programme de pays – Cameroun 200330 (2013-2017)	27
2012/EB.A/24 Projet de programme de pays – Guinée 200326 (2013-2017)	28
2012/EB.A/25 Projet de programme de pays – Libéria 200395 (2013-2017)	28
2012/EB.A/26 Projet de programme de pays – Sierra Leone 200336 (2013–2014)	29
2012/EB.A/27 Projets de développement – Gambie 200327	30
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE	
2012/EB.A/28 Projet de programme de pays – Lesotho 200369 (2013-2017)	30
QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION	
Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil	31
QUESTIONS DIVERSES	
2012/EB.A/30 Exposé oral sur la visite conjointe sur le terrain à Djibouti et en Éthiopie des Conseils d'administration du PNUD/ FNUAP, de l'UNICEF, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM	32
Annexe I Décisions et recommandations	34
Annexe II Ordre du jour	43

QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES

Introduction liminaire de la Directrice exécutive (2012/EB.A/1)

1. Avant d'ouvrir ses débats, le Conseil a observé une minute de silence en mémoire des victimes des tremblements de terre ayant récemment frappé l'Italie. Convié à ouvrir la réunion, le Sous-Secrétaire d'État italien aux affaires étrangères a rappelé les statistiques terribles concernant les victimes de la faim dans le monde. Il a souligné qu'il fallait instaurer une plus grande coordination entre les institutions ayant leur siège à Rome et des instances telles que le G-8 pour relever les défis se posant actuellement en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, faisant observer que la présence du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) illustre l'engagement du PAM en faveur de stratégies fondées sur la coopération. Le Sous-Secrétaire d'État a également indiqué que l'Italie était déterminée à appuyer les institutions ayant leur siège à Rome, en dépit du climat d'austérité budgétaire dans le monde.
2. Après avoir souhaité la bienvenue aux invités d'honneur, la Directrice exécutive a exprimé son soulagement et sa gratitude à l'issue de la libération de M. Patrick Noonan, employé du PAM retenu en otage pendant 86 jours dans le sud du Darfour, et elle a rendu hommage au courage et au dévouement de l'ensemble du personnel du PAM. Elle a remercié les donateurs de leur appui sans faille durant cette période difficile, et elle a souligné qu'elle avait l'intention d'accroître la transparence et l'obligation de rendre des comptes, ainsi que d'améliorer la collaboration avec les autres institutions ayant leur siège à Rome, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé, afin de renforcer la capacité de résistance des plus vulnérables et d'utiliser au mieux les avantages comparatifs de chacun. Pour tenir ces engagements et s'adapter aux changements en cours dans le monde, le PAM souhaitait accroître l'efficacité de ses opérations, réduire les frais généraux et optimiser sa communication en interne et en externe. Dans cet esprit, la Directrice exécutive avait fait réaliser une évaluation organisationnelle rapide, conduite par le cabinet de conseil McKinsey avec l'appui d'une équipe interne de développement organisationnel, afin de déterminer les mesures à prendre. Il s'agissait notamment de renforcer le rôle des bureaux de pays, de modifier la structure de la haute direction, de renforcer les fonctions de suivi et d'établissement de rapports, de prendre une série de mesures dans le domaine des ressources humaines, notamment donner des contrats du PAM aux agents nationaux titulaires de contrats du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), d'améliorer la procédure de mutation et de promotion, de renforcer les politiques touchant la délégation de pouvoirs et la responsabilité au niveau de l'encadrement, ainsi que d'accorder une importance nouvelle à la problématique hommes-femmes. La Directrice exécutive a insisté sur le caractère prospectif et pratique des changements proposés.
3. Le Directeur général de la FAO a proposé que la coopération entre les institutions ayant leur siège à Rome devienne la norme plutôt que l'exception. Le PAM était un partenaire à part entière de la FAO, et le travail qu'ils menaient conjointement dans le cadre du module mondial de la sécurité alimentaire représentait un modèle dans le domaine de l'action humanitaire. Les organismes devraient délaisser l'approche centrée sur la gestion des crises au profit de la promotion de la résilience. L'un des impératifs à cet égard était d'accroître la productivité et l'accès aux marchés des petits producteurs de vivres. Le Directeur général a vivement engagé les membres du Conseil à veiller à ce que les interventions du PAM soient le plus efficaces possible, en coordonnant l'action menée avec les gouvernements

et les partenaires, et il a recommandé d'appuyer les efforts déployés pour traduire en mesures concrètes les décisions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

4. Le Conseil a remercié le Sous-Secrétaire d'État italien aux affaires étrangères et le Directeur général de la FAO pour leur intervention. Les membres du Conseil ont réservé un chaleureux accueil à la Directrice exécutive et à ses propositions, qui permettraient au PAM d'accroître ses capacités et de prendre davantage l'initiative pour ce qui était de faire face aux crises. Ces propositions amélioreraient également la conduite des opérations au sein du système des Nations Unies et rendraient le PAM plus comptable de ses activités visant à renforcer la résilience et à favoriser un redressement rapide après une crise. Les membres du Conseil ont tout particulièrement salué le lancement par la Directrice exécutive de l'évaluation organisationnelle rapide et loué l'approche pragmatique de celle-ci s'agissant de renforcer la coopération entre les institutions ayant leur siège à Rome dans l'objectif d'accroître l'impact des opérations.
5. En outre, le Conseil d'administration s'est réjoui de la volonté de la Directrice exécutive d'améliorer la communication à tous les niveaux, et a applaudi sa détermination – déjà patente lors de sa visite au Niger – à dialoguer avec le personnel du PAM et ses partenaires, et à veiller à ce que les opérations menées répondent aux besoins des gouvernements bénéficiaires. Son souci d'optimiser les ressources financières a été largement salué, d'autant que les efforts déployés tenaient compte d'évaluations récentes. Les membres du Conseil ont instamment prié le Secrétariat de soutenir cette action en élaborant des systèmes de suivi et d'évaluation améliorés, et d'appuyer les propositions de la Directrice exécutive tendant à accroître l'importance accordée à la problématique hommes-femmes. Les membres du Conseil ont également préconisé l'examen des procédures opératoires, conformément à l'intention manifestée par la Directrice exécutive d'optimiser les politiques en matière d'effectifs et de rehausser la position des bureaux de pays dans le modèle opératoire du PAM. Dans le cadre de la transition en cours vers des stratégies privilégiant l'assistance alimentaire, les membres du Conseil ont recommandé que le PAM mette à jour et améliore les compétences de son personnel et de ses partenaires.
6. Soulignant l'importance toute particulière des fonds pluriannuels non affectés, le Conseil a engagé le PAM à s'employer à accroître la proportion de ces contributions et à améliorer ses pratiques de fonctionnement afin de pouvoir agir de manière plus souple et plus efficace, notamment eu égard au Programme transformateur du Comité permanent interorganisations. Les propositions tendant à accroître les investissements consacrés à la petite agriculture ont été saluées comme s'inscrivant dans les efforts faits par le PAM pour améliorer la résilience et augmenter les revenus des agriculteurs. Les membres du Conseil ont également recommandé que l'on continue d'appuyer des mesures telles que l'initiative Renforcer la nutrition (SUN) et engagé le PAM à poursuivre ses investissements consacrés à la remise en état des infrastructures collectives. Ils se sont félicités de l'implication du PAM auprès d'instances telles que le G-8 et le G-20, ainsi que de ses investissements consacrés aux achats locaux de produits alimentaires par le biais d'initiatives comme les "Achats au service du progrès". Les interventions axées sur l'utilisation d'espèces et de bons étaient susceptibles de prendre de l'importance tandis que le PAM s'attaquait aux aspects économiques de l'insécurité alimentaire. Les membres du Conseil ont cependant estimé que le PAM devrait continuer de mettre l'accent sur les interventions alimentaires et nutritionnelles de base et élaborer des méthodes plus efficaces de partage des données, notamment en vue d'établir des processus rationnels de transfert des responsabilités.

RAPPORTS ANNUELS

Rapport annuel sur les résultats de 2011 (2012/EB.A/2) (pour approbation)

7. Le Secrétariat a présenté le Rapport annuel sur les résultats de 2011. Comme l'avait demandé le Conseil, ce rapport offrait un bilan plus complet, avec une profondeur d'analyse accrue et une infographie plus poussée tant au niveau des graphiques que des zones de texte, afin de mettre les résultats en valeur. Le Secrétariat était déterminé à ne ménager aucun effort pour améliorer la présentation des résultats et il a salué les conseils prodigués par le Conseil à cet égard.
8. Dans un contexte mondial difficile, le PAM a porté secours à 99,1 millions de bénéficiaires dans 75 pays; 80 pour cent d'entre eux étaient des femmes et des enfants. Ses opérations se sont largement appuyées sur des partenariats solides, une bonne gestion des risques, et le recours à grande échelle au préfinancement et à des outils de programmation novateurs.
9. Le PAM a fait état de gros progrès concernant les Objectifs stratégiques 1, 2 et 3. Pour la première fois, une avancée significative a été constatée s'agissant de l'Objectif stratégique 4 (Réduire la faim chronique et la dénutrition), témoignant de la réussite des activités nutritionnelles du PAM. L'augmentation du volume des achats locaux avait permis de progresser vers la réalisation de l'Objectif stratégique 5 (Renforcer la capacité des pays de lutter contre la faim), même s'il fallait incontestablement faire plus d'efforts pour améliorer l'établissement de rapports dans ce domaine.
10. S'agissant des résultats obtenus en matière de gestion, il a été souligné que la base de donateurs avait été élargie, l'efficacité accrue grâce au renforcement des capacités de gestion des connaissances, et les coûts opérationnels réduits à la faveur de la rationalisation du nombre de bénéficiaires et de diverses mesures d'économie.
11. Le Secrétariat a admis qu'il fallait aller plus loin, et notamment poursuivre le renforcement des capacités gouvernementales; améliorer la remontée de l'information concernant la problématique hommes-femmes; définir le rôle et les avantages comparatifs du PAM dans le domaine de l'assistance alimentaire; renforcer les capacités de préparation et d'intervention; assurer un financement plus prévisible; accroître les compétences du personnel et des partenaires; et améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation ainsi que la collecte et l'analyse de données en vue de l'établissement des rapports. Ces besoins seraient pris en compte lors de la conception du prochain Plan stratégique.
12. Le Conseil s'est félicité de la nouvelle mise en forme ainsi que des résultats relevés. Les membres ont apprécié que davantage d'informations soient communiquées sur les questions de déontologie et salué la plus grande importance accordée à la nutrition, les progrès accomplis s'agissant d'élargir la base des donateurs et d'assurer un financement plus prévisible, ainsi que les investissements consacrés aux technologies de l'information. Ils ont instamment convié le Secrétariat à améliorer la sécurité pour veiller à ce que tous les postes satisfassent aux normes minimales de sécurité opérationnelle; à maintenir sa politique de parité des prix à l'importation pour les achats locaux; et à continuer de s'efforcer de lutter contre la violence sexiste, d'améliorer la parité entre les sexes aux postes de haut niveau, d'accroître l'efficacité opérationnelle entre les institutions ayant leur siège à Rome, d'organiser l'assistance en fonction des priorités, et de recourir davantage aux espèces, aux bons et à d'autres dispositifs d'assistance alimentaire. Des membres ont recommandé de produire davantage de rapports sur les résultats aux niveaux des pays et des communautés, en particulier concernant l'Objectif stratégique 5 et le renforcement des capacités. Ils ont accueilli avec satisfaction la réduction des coûts du PAM, tout en

soulignant qu'il importait de continuer de mener à bien les activités nécessaires. Le Secrétariat a été encouragé à développer et approfondir le dialogue interorganisations sur la notification des résultats, la transparence et l'obligation redditionnelle.

13. Le Conseil attendait avec intérêt qu'on lui expose plus clairement les avantages comparatifs du PAM dans les différents secteurs de l'aide humanitaire. Face à la raréfaction des financements alloués, les partenariats avaient pris de l'importance, de même que la collaboration ayant pour but de renforcer la résistance des communautés face aux chocs. Compte tenu de la situation régnant dans le monde, il était probable qu'un nombre croissant de pays – y compris des pays plus développés et dotés de ressources – auraient besoin d'un soutien humanitaire dans les années à venir. Les membres ont attiré l'attention sur le recours au secteur privé pour financer les interventions lancées en cas de catastrophe; le Japon s'était entièrement reposé sur lui à l'issue du tremblement de terre de 2011. La mise en œuvre du processus relatif aux stratégies de pays avait permis d'améliorer la concertation entre le PAM, les gouvernements et d'autres partenaires coopérants, et les membres ont recommandé d'étendre le processus à d'autres pays que les 27 actuellement concernés.
14. Le Secrétariat a pris note des observations et des recommandations du Conseil, qui guideraient l'élaboration du prochain Plan de gestion et du Rapport annuel sur les résultats de 2012. Il était ressorti du Rapport annuel sur les résultats que le processus de stratégie de pays aidait le PAM à atteindre ses objectifs au niveau national; il serait étendu à d'autres pays.

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Point sur la politique du PAM en matière de filets de sécurité (2012/EB.A/3) *(pour examen)*

15. Le Secrétariat a présenté le document, en appelant l'attention sur le fait que les filets de sécurité avaient efficacement contribué à aider les populations vulnérables à résister aux chocs et à mener des activités productives favorisant le relèvement, le développement et la résilience à long terme. Le rôle du PAM dans la mise en place de filets de sécurité resterait centré sur ses points forts en matière d'assistance alimentaire et de nutrition; le Programme ciblerait les plus vulnérables et consulterait largement les gouvernements et les partenaires pour veiller à ce que ses activités s'inscrivent dans les dispositifs nationaux et aillent dans le sens des initiatives des partenaires. La flexibilité, la solidité institutionnelle et la prise de décisions en toute connaissance de cause constituaient des principes à respecter. Le PAM étofferait son rôle dans les domaines de l'analyse des données, de la conception de programmes et de l'appui technique, en privilégiant les méthodes éprouvées, et il investirait dans le développement des compétences.
16. Le Conseil a constaté avec satisfaction que le document offrait une analyse fiable, fondée sur des données factuelles. Les membres ont souligné que les initiatives relatives aux filets de sécurité devraient être menées sous la direction des pays, prises en main par le gouvernement concerné et pleinement conformes aux besoins et aux systèmes nationaux, et ils ont fait observer que certains pays disposaient déjà de budgets conséquents pour ces dispositifs. Le Conseil a convenu que le PAM devrait mettre l'accent sur ses avantages comparatifs et collaborer avec les gouvernements et les partenaires pour veiller à ce que l'assistance alimentaire et la nutrition fassent partie des initiatives de développement, et il a recommandé d'adopter, le cas échéant, des approches fondées sur les transferts monétaires.

Le PAM devrait continuer de tirer des enseignements de son expérience en matière de filets de sécurité et étudier les dispositifs en place dans les pays développés.

17. Des membres du Conseil ont demandé des éclaircissements sur les réserves alimentaires mises en place dans le cadre des filets de sécurité; certains ont rappelé que le PAM devait veiller à ce que ses interventions soient réalistes et respectueuses des particularités culturelles. Des précisions ont aussi été demandées sur les options de financement non traditionnel mentionnées dans le document. Les membres du Conseil ont recommandé au PAM de définir ses stratégies en accord avec les donateurs et les partenaires, compte tenu de la problématique hommes-femmes et des groupes vulnérables; le but recherché devrait toujours être de parvenir à des solutions durables. Ils ont préconisé que le PAM mette au point des indicateurs de réussite pour renforcer son système de suivi et d'évaluation et ainsi améliorer l'efficacité de ses interventions, et qu'il veille à ce que les donateurs et les partenaires aient accès à toutes les informations relatives aux critères de début et de fin de prise en charge.
18. Le Secrétariat a remercié le Conseil pour ses observations et précisé qu'il prévoyait d'utiliser le cas échéant des transferts monétaires pour certaines interventions nutritionnelles. Le PAM a admis qu'il devait veiller à ce que son travail sur les filets de sécurité vienne appuyer les interventions menées par les gouvernements et les partenaires, afin d'assurer la complémentarité et la pérennité et de favoriser l'obtention d'un ensemble d'effets directs. Le Secrétariat a salué les recommandations concernant l'amélioration du suivi et de la remontée de l'information, tout en rappelant au Conseil que les réserves alimentaires ne pouvaient être en elles-mêmes considérées comme des filets de sécurité. Pour illustrer les modes de financement novateurs, le Secrétariat a attiré l'attention sur le fonds d'affectation spéciale pour El Salvador, financé au moyen de droits de licence de téléphonie mobile. Le Secrétariat a convenu que le PAM devrait mettre l'accent sur ses compétences spécialisées en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, et veiller à ce que les donateurs comprennent bien le caractère très particulier de cette spécialité.

Examen à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2008–2013 (2012/EB.A/4) (pour examen)

19. Le Secrétariat a présenté le document et indiqué qu'il constituait une première étape dans l'élaboration du prochain Plan stratégique et la définition des orientations futures du PAM. Le document s'appuyait sur de vastes consultations et une analyse quantitative des changements survenus depuis l'adoption du Plan stratégique, et sur l'examen du Plan stratégique selon le point de vue des pays effectué en Équateur, au Kenya et au Pakistan. Il était ressorti de l'examen à mi-parcours que le PAM devait adapter l'éventail de compétences du personnel aux besoins liés à une palette plus large de modalités, et promouvoir des partenariats efficaces.
20. Le Conseil a accueilli le document avec satisfaction et félicité le Secrétariat pour la transparence et l'esprit de concertation manifestés lors de l'établissement du rapport. Les membres du Conseil ont salué les efforts faits pour améliorer la communication d'informations sur les résultats tant qualitatifs que quantitatifs, tout en faisant observer que certains des changements mentionnés dans le document devraient être expliqués plus en détail. Ils ont également demandé des précisions sur les partenariats du PAM et sur les obstacles au renforcement des capacités des petits agriculteurs. Plusieurs membres ont souligné qu'il fallait améliorer le suivi et éviter que les activités menées empiètent sur le travail d'autres organismes. Compte tenu des difficultés rencontrées en matière de financement, certains membres du Conseil ont recommandé que le PAM classe ses

interventions par ordre de priorité et veille à ce que des stratégies de transfert des responsabilités soient prévues dès la phase de conception.

21. Les membres du Conseil ont estimé que le document témoignait de la façon dont le PAM traitait les questions complexes, et qu'il promouvait l'adoption de nouvelles politiques et de nouveaux processus pour tenir compte de l'évolution de la situation. La nécessité d'ajuster les ressources, humaines et autres, en fonction des exigences de chaque contexte a été soulignée par plusieurs membres. La coordination avec les gouvernements et les partenaires a été placée au rang des priorités par certains, l'objectif étant de suivre l'évolution des besoins et de la situation. Des éclaircissements ont été demandés sur les effets que les failles du modèle de financement actuel pouvaient avoir sur les opérations, et la nécessité de plaider en faveur de la maximisation de la proportion de contributions pluriannuelles non affectées a été mise en avant. Certains membres du Conseil ont recommandé que le PAM élabore des méthodes particulières pour lutter contre les crises chroniques et qu'il améliore ses procédures d'évaluation et de suivi des besoins. Le Conseil a approuvé le principe humanitaire consistant à "ne pas nuire" sur lequel les opérations du PAM étaient fondées. Les membres du Conseil ont engagé le PAM à continuer de s'employer à porter la transparence à son maximum et à assumer la pleine responsabilité de ses actions auprès des bénéficiaires et des donateurs.
22. Le Secrétariat a remercié le Conseil pour ses observations, précisant que les achats locaux avaient diminué en 2011 car des fournisseurs avaient été touchés par des catastrophes, et que les besoins avaient fléchi au Pakistan, où le PAM avait acheté de grosses quantités de blé les années précédentes. Il a admis qu'il fallait disposer d'indicateurs de suivi plus précis. Le PAM continuerait de rechercher de nouvelles modalités de financement, notamment sous la forme d'engagements pluriannuels, et de définir des méthodes pour établir des rapports axés sur les résultats. Une politique relative aux crises prolongées était en cours d'élaboration, compte tenu de plusieurs études de cas. Le PAM s'employait à répertorier les obstacles à la réalisation des objectifs du Plan stratégique. Des consultations avec les membres du Conseil étaient déjà prévues pour commencer à élaborer le prochain Plan stratégique.

Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (2012/EB.A/5) *(pour examen)*

23. Lorsqu'il a présenté au Conseil la mise à jour d'un rapport dont celui-ci avait été saisi en 2010, le Secrétariat s'est efforcé d'obtenir son appui en faveur de l'engagement du PAM dans la réforme de l'aide humanitaire, en particulier dans le cadre du Programme transformateur de 2012 établi par les institutions membres du Comité permanent interorganisations. Depuis l'élaboration de cette mise à jour, un exercice de simulation avait été effectué pour mettre à l'essai les procédures prévues par le Comité permanent interorganisations dans les situations d'urgence de niveau 3 et définir les rôles d'encadrement; il était ressorti d'une mission du Comité que les procédures appliquées au Soudan du Sud constituaient une pratique optimale dont il convenait de s'inspirer. Réuni en mai à New York, le Comité avait défini cinq engagements visant à renforcer la responsabilité envers les bénéficiaires; débattu de la façon de mettre en œuvre le Programme transformateur dans le cadre de situations d'urgence de niveaux 1 et 2 et sur le terrain; et renforcé le rôle du Coordonnateur de l'action humanitaire dans les situations d'urgence de niveau 3. Les responsables des modules d'action groupée feraient désormais rapport au Coordonnateur, ainsi qu'à l'organisme dont ils relevaient, des activités menées à l'appui des objectifs stratégiques convenus dans une situation d'urgence de niveau 3.

24. Le Conseil a approuvé le rôle du PAM tel que défini dans le Programme transformateur et noté que le système d'action groupée améliorerait l'efficacité. Les membres ont souligné la nécessité d'intégrer dans le programme de travail des différents organismes les questions humanitaires concernant l'ensemble du système. Ils ont salué les engagements pris à l'égard des populations touchées et demandé à en savoir plus sur la façon dont il serait donné suite à ceux-ci ainsi qu'à d'autres volets du Programme transformateur, et dont ils feraient l'objet d'un suivi au PAM et sur le terrain.
25. Le Conseil a encouragé le PAM à continuer de recommander des candidats susceptibles d'occuper le poste de Coordonnateur de l'action humanitaire, en veillant à la représentation équitable des deux sexes, et à informer tout le personnel du mode de fonctionnement du système humanitaire. Les pénuries de ressources ont mis en avant la nécessité pour le PAM de classer les activités par ordre de priorité, de multiplier les sources de financement – y compris dans le secteur privé – et de s'efforcer de rendre le financement plus prévisible. Le PAM devrait veiller à ce que les employés de ses bureaux extérieurs aient la capacité de coordonner les modules d'action groupée placés sous sa houlette, en renforçant leurs capacités selon que de besoin. Les membres ont estimé que le PAM pourrait jouer un rôle plus important dans le module de la protection, compte tenu de sa nouvelle politique en la matière. Les membres du Comité permanent interorganisations devraient, le cas échéant, mener conjointement des évaluations.
26. Les membres ont demandé qu'à l'avenir, les rapports mettent davantage l'accent sur la dimension nationale, les enseignements tirés et les futurs projets. Ils ont demandé des informations supplémentaires sur les moyens d'existence en milieu urbain; la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les situations d'urgence; les enseignements tirés de l'exercice de simulation du Comité permanent interorganisations; l'expérience du PAM en tant que co-chef de file du module mondial de la sécurité alimentaire, notamment les progrès accomplis s'agissant du guide sur la sécurité alimentaire et du site Web; et les besoins en matière de renforcement des capacités pour les programmes faisant intervenir transferts monétaires et bons.
27. Le Secrétariat a remercié le Conseil d'avoir souligné l'importance des principes humanitaires et de la responsabilité envers les bénéficiaires; il a plaidé en leur faveur, et en faveur de la liberté de passage des secours humanitaires et de leur financement. Le PAM travaillait sur des projets pilotes de mise en œuvre du Programme transformateur, et dirigeait les travaux menés par le Comité permanent interorganisations pour étendre le programme aux situations d'urgence autres que celles de niveau 3. Le Secrétariat s'employait à déterminer quelles évaluations pouvaient être effectuées conjointement. Le Programme transformateur constituait une priorité pour le PAM, et le Secrétariat avait proposé d'organiser au Siège la réunion de décembre 2012 du Comité permanent interorganisations. Un point de la situation concernant le Programme transformateur serait régulièrement communiqué.

Suite donnée à la politique du PAM en matière de nutrition (2012/EB.A/6) *(pour information)*

28. Le Secrétariat a rappelé que lorsqu'il avait approuvé la politique du PAM en matière de nutrition à sa première session ordinaire de 2012, le Conseil avait demandé que lui soient communiquées par la suite des informations sur les ressources, le calendrier et les formes de coopération. Le Secrétariat a convenu de présenter au Conseil un point sur la politique à sa session annuelle, tous les deux ans à compter de 2013; il a été proposé qu'une évaluation et une version révisée de la politique soient présentées en 2015.

29. Pour mettre cette politique en œuvre, le PAM consacrerait à titre exceptionnel des fonds extrabudgétaires au renforcement des capacités nationales; à la formation de son personnel; à la réalisation d'études sur les aliments riches en nutriments destinés aux enfants; à l'amélioration des modalités de distribution; et au renforcement du système de suivi et d'évaluation. Les ressources nécessaires s'élevaient à 15 millions de dollars É.-U., dont 9 millions de dollars avaient déjà été reçus. En juin 2013, le Secrétariat devait présenter un cadre de partenariat décrivant les responsabilités de la FAO, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du PAM et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le domaine de la nutrition.
30. Saluant le rapport, certains membres ont dit avoir apprécié l'atelier consacré à la nutrition, qui avait permis de mieux comprendre des questions telles que la malnutrition modérée et l'importance des 1 000 premiers jours de la vie. Les membres ont également accueilli avec satisfaction les liens avec l'initiative SUN, l'initiative REACH visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants et le Comité permanent de la nutrition, et ils ont déclaré qu'ils attendaient avec intérêt le cadre de partenariat détaillé. Ils ont estimé que, pour garantir une mise en œuvre efficace, les rôles et responsabilités devaient également être définis au niveau national. Une plus grande attention devrait être portée à la coordination interorganisations – y compris dans l'usage de la terminologie relative à la nutrition – et aux organisations régionales africaines. Les membres ont suggéré un examen plus approfondi de l'impact sur les producteurs locaux de la politique du PAM en matière d'enrichissement des aliments. Plusieurs membres se sont émus du déficit de 6 millions de dollars et ont demandé des éclaircissements sur l'affectation des fonds et la création de nouveaux postes en rapport avec la nutrition.
31. Le Conseil a suggéré que l'évaluation soit présentée avant la politique, et non en même temps, la présentation de ladite politique étant renvoyée à 2016. Le Secrétariat a accepté de procéder ainsi.
32. En réponse aux préoccupations du Conseil, le Secrétariat a rappelé que le document n'était pas censé être aussi détaillé que la mise à jour d'une politique. Répondant à une question concernant les mémorandums d'accord, le Secrétariat a expliqué que l'intention était de compléter les accords bilatéraux conclus de longue date avec l'UNICEF et l'OMS en établissant d'ici à 2013 un cadre de partenariat quadripartite entre la FAO, l'UNICEF, l'OMS et le PAM. Il a aussi précisé que le PAM cherchait à définir une stratégie globale pour les directeurs régionaux: ceux-ci donneraient une dimension plus locale à l'action menée et élaboreraient des programmes de mise en œuvre spécifiques, ouvrant largement la voie à une coopération accrue avec les gouvernements africains et d'autres instances. L'exécution devait se faire au niveau des pays, où des débats se tiendraient avec un large éventail de partenaires; au niveau des bureaux régionaux, de gros investissements étaient consacrés au perfectionnement des compétences du personnel. Quant à la terminologie, la cohérence serait recherchée. L'apprentissage serait continu, au fil de la mise en œuvre.

**Point sur la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de
problématique hommes-femmes: Plan d'action institutionnel (2010–2011)
(2012/EB.A/7) (pour information)**

33. Le Secrétariat a observé que le document visait à stimuler le débat sur un thème transversal – la problématique hommes-femmes – auquel le PAM n'avait pas accordé beaucoup d'importance ces dernières années. Toutefois, des progrès avaient été accomplis dans des domaines cruciaux, comme l'établissement d'un cadre de responsabilité en vertu duquel le personnel, cadres supérieurs inclus, serait tenu de veiller à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes conformément à la politique prévue sur

ce thème, et qui englobait les fonctions de supervision du Conseil. Un Fonds pour les innovations en faveur de l'égalité des sexes, créé en 2010, avait appuyé 30 projets de pays. Le Secrétariat a souligné l'importance du Fonds pour favoriser l'harmonisation des activités du PAM relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes avec différentes réalités locales et sociales; le personnel des bureaux de pays était donc encouragé à effectuer des analyses différenciées par sexe, en gardant les questions locales à l'esprit. Les unités en charge de la problématique hommes-femmes dans les organismes ayant leur siège à Rome travaillaient en bonne intelligence, et un partenariat avec ONU-Femmes avait débouché sur une proposition de programme commun sur l'autonomisation des femmes en milieu rural. Des travaux menés en partenariat avec l'Institut sur les études du développement portaient sur les innovations émanant du terrain et appuyaient l'intégration de la problématique hommes-femmes au niveau des bureaux de pays.

34. Le Conseil a accueilli le document avec satisfaction. Il a salué l'accent mis sur l'obligation de rendre des comptes en matière d'intégration de la problématique hommes-femmes et a apprécié l'engagement affiché par la Directrice exécutive envers cette problématique au PAM. Mais certaines préoccupations ont été exprimées: i) les effets directs obtenus en matière de problématique hommes-femmes n'avaient pas été étudiés au regard des priorités énoncées; ii) des ressources n'avaient pas été dégagées pour appuyer le plan d'action, en dépit de l'importance cruciale de la problématique hommes-femmes; iii) la dimension hommes-femmes n'était pas suffisamment prise en compte dans les descriptifs de programmes; iv) la violence à l'égard des femmes et des filles n'était pas évoquée; et v) les objectifs d'équilibre entre les sexes au sein des effectifs du PAM n'étaient pas en voie de réalisation.
35. Les membres du Conseil ont demandé au Secrétariat de veiller à ce que les directeurs prêterent attention aux questions relatives à la problématique hommes-femmes, et d'allouer des fonds relevant du budget administratif et d'appui aux programmes ainsi que d'autres ressources à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et aux mesures connexes, notamment la formation. Des indicateurs à l'appui du suivi et de l'évaluation devraient être mis en place pour mesurer les effets directs et mieux cerner les questions liées à la prise en compte de la problématique lors de la planification des opérations. En outre, le nouveau Cadre de résultats stratégiques et le nouveau Plan d'action institutionnel devraient comprendre des objectifs clairs concernant l'égalité des sexes; le Conseil a salué la place accordée par les bureaux de pays et les bureaux régionaux à la formation consacrée à la problématique hommes-femmes.
36. Le Secrétariat a remercié le Conseil pour son appui et est revenu sur les questions soulevées lors des débats. Il a admis qu'il fallait améliorer la communication des résultats. Le travail sur les indicateurs se rapportant au suivi et à l'évaluation ainsi qu'à l'établissement de rapports était déjà engagé. Le PAM avait adopté le marqueur de l'égalité des sexes du Comité permanent interorganisations pour assurer le suivi de l'intégration, et des stages de formation sur l'utilisation de ce marqueur aux fins de l'auto-évaluation allaient être organisés à l'intention du personnel. Les indicateurs utilisés actuellement étaient en train d'être remaniés pour aider le Secrétariat à mieux rendre compte des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes: des indicateurs portaient notamment sur l'accès aux vivres et à d'autres ressources fournies par le PAM, ainsi que leur contrôle. Un plan de travail relatif à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles avait été adopté. Le renforcement des capacités était en cours, et des directeurs de pays, des directeurs de pays adjoints et des directeurs de programmes allaient être sélectionnés pour bénéficier d'une formation sur les analyses différenciées par sexe et le marqueur de l'égalité des sexes.

37. Le Directeur de l'Institut sur les études du développement a souligné que la problématique hommes-femmes était au cœur de l'aide humanitaire et qu'il fallait une direction efficace et des politiques intégrées au niveau du terrain. Les innovations sur le terrain devaient être répertoriées et poursuivies, et il fallait aussi mettre à disposition les capacités nécessaires dans divers contextes.
38. Le Secrétariat a reconnu que la prise en compte de la problématique hommes-femmes était essentielle à la réalisation des objectifs du PAM et s'est engagé à l'intégrer à toutes les activités du PAM. Compte tenu de l'importance des problèmes soulevés par le Conseil, le Secrétariat a choisi de les traiter par écrit dans un souci de transparence et de compréhension maximales.

Programme du PAM pour le renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (2012/EB.A/8) (pour information)

39. Le Secrétariat a présenté le document, dont il a actualisé et complété le contenu. L'initiative relative au Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (PREP) était née des enseignements tirés des situations d'urgence majeures coordonnées au niveau central en 2010, l'objectif étant de se préparer aux difficultés à venir, en tenant compte du recours par le PAM à de nouvelles modalités dans le cadre de ses programmes. Le PREP a été présenté comme le moyen d'atteindre une fin – l'élaboration d'un nouveau modèle d'intervention – en tenant compte de la gestion des risques dans le cadre des activités de préparation. Il devait être en harmonie avec les partenariats et les programmes externes et contribuer à instituer des outils normatifs et financiers permettant une intervention d'urgence efficace. Une évaluation devait être effectuée à la fin de l'initiative en 2014, et une politique en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise devait être élaborée. Diverses solutions de financement durables étaient à l'étude.
40. Les membres ont salué le travail accompli et estimé que le PAM avait su tirer des enseignements de son expérience. Des informations supplémentaires ont été requises sur les atouts et les faiblesses du PAM. Plusieurs membres ont exprimé leur inquiétude face à l'absence d'objectifs clairs, d'échéances et d'effets directs escomptés pour le programme, notamment d'indicateurs de performance et de données de référence. Ils ont encouragé l'amélioration de la transmission des informations aux donateurs et aux bureaux régionaux. Certains membres ont demandé des renseignements supplémentaires sur les ressources requises pour le programme. On a fait observer que, pour qu'il contribue à améliorer les interventions humanitaires, le PREP ne devrait pas se limiter au PAM et concerner notamment le renforcement des capacités des acteurs nationaux, la création de partenariats externes et l'accroissement de la participation interinstitutions dans le cadre du Programme transformateur du Comité permanent interorganisations. Les travaux en cours en matière de coordination civilo-militaire ont suscité de l'intérêt; la question du maintien de la neutralité a été soulevée. Des membres ont demandé comment le PREP faisait intervenir gouvernements et communautés, notamment dans le cadre des systèmes d'alerte rapide, et comment il gérait les situations d'urgence en milieu urbain.
41. En réponse aux questions et préoccupations exprimées par le Conseil, le Secrétariat a fait savoir qu'il s'appliquerait à mieux informer celui-ci, notamment à propos des diverses ressources employées. Les besoins budgétaires seraient mieux définis une fois que les résultats de l'évaluation organisationnelle rapide et les choix du PAM en matière d'affectation des ressources auraient été clairement énoncés. Le Boston Consulting Group avait élaboré des critères de référence et des indicateurs de performance qui serviraient à évaluer les interventions d'urgence. Le Secrétariat a assuré au Conseil que les activités de

coordination civilo–militaire étaient conduites en conformité avec les Directives d'Oslo. À la faveur de la collaboration interinstitutions, le PREP contribuait à l'harmonisation des procédures: le Directeur de la Division des situations d'urgence du PAM participait régulièrement aux rencontres d'un réseau de directeurs des situations d'urgence. Le PREP faisait partie des dispositions prises par le PAM pour mettre à exécution la politique en matière de réduction des risques de catastrophe, centrée sur le renforcement de la résilience des communautés; plusieurs questions parmi les plus générales posées par le Conseil seraient examinées à un stade ultérieur. Le document ne couvrait pas de nombreux aspects de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise qui sont traités par divers services du PAM.

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Comptes annuels vérifiés de 2011 (2012/EB.A/9) *(pour approbation)*

42. Les états financiers du PAM de 2011 avaient été établis sur la base des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et avaient fait l'objet d'une opinion sans réserve formulée par le Commissaire aux comptes. Pour la première fois, les états financiers étaient accompagnés d'une déclaration sur le contrôle interne; l'ensemble avait été présenté au Conseil au cours du séminaire sur les questions financières tenu peu auparavant en 2012. Dix autres organismes des Nations Unies avaient présenté en 2011 des états financiers conformes aux normes IPSAS, ce qui avait facilité la comparaison avec ceux du PAM. Les états financiers de 2011 avaient été examinés par le Comité d'audit, le Comité financier de la FAO et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), et les avis formulés par ces instances avaient été communiqués au Conseil. En intégrant la déclaration sur le contrôle interne à ses états financiers de 2011, le PAM s'était fait le champion des meilleures pratiques en matière de responsabilité dans le secteur public.
43. Le Commissaire aux comptes a formulé une opinion sans réserve sur les états financiers de 2011, ainsi que six recommandations, parmi lesquelles améliorer la gestion de la trésorerie; tenir compte de la disponibilité des ressources lors de la planification des projets et de l'établissement de leur budget; et rationaliser les procédures d'application des recommandations du Commissaire aux comptes.
44. Le Conseil a accueilli avec satisfaction ce nouvel ensemble d'états financiers conformes aux normes IPSAS et ayant fait l'objet d'une opinion sans réserve. Les membres ont appuyé les recommandations du Commissaire aux comptes et encouragé le Secrétariat à poursuivre les efforts visant à élargir la base de donateurs, y compris dans le secteur privé. Certains membres se sont inquiétés de l'apparition d'un déficit en 2011 et de l'apparente baisse relative des coûts liés aux vivres, aux espèces et aux bons, ainsi que des incidences sur le plan opérationnel d'une planification à scénarios multiples pour les bureaux de pays.
45. Le Secrétariat a souligné que les excédents cumulés depuis 2008 permettaient d'absorber le déficit de 2011. Pour renforcer la transparence, l'État financier V comporterait désormais une colonne supplémentaire faisant apparaître les ressources disponibles pour les projets; la comparaison de celles-ci avec les dépenses effectives illustrerait plus clairement les résultats budgétaires. Le Secrétariat élaborait un système qui aiderait tous les bureaux de pays à planifier les projets compte tenu des ressources.

46. La Directrice exécutive a souligné que le Secrétariat était conscient qu'il fallait mobiliser des contributions supplémentaires auprès des donateurs, tant traditionnels que nouveaux, et financer aussi efficacement que possible les activités planifiées. Ces questions étaient traitées dans le cadre de l'évaluation organisationnelle en cours.

Mécanisme d'achat anticipé (2012/EB.A/10) (pour approbation)

47. Le Secrétariat a rappelé au Conseil que le Mécanisme d'achat anticipé (MAA) avait été étudié récemment, lors d'une consultation informelle; il était prévu de porter à 300 millions de dollars le montant des fonds qui y étaient alloués, sans modifier l'effet de levier actuel de 6 pour 1, ni l'ensemble des fonds affectés aux achats. Les avantages du recours au MAA ont été mis en évidence, comme la réduction importante des délais d'intervention, la flexibilité, et les économies obtenues grâce aux achats globaux effectués à grande échelle à des prix intéressants pour répondre aux besoins des projets. En outre, des produits alimentaires nutritifs avaient été achetés en vue d'être prépositionnés dans les entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies, en attendant d'être utilisés pour répondre à des demandes pressantes et dans le cadre d'interventions immédiates. L'augmentation des fonds disponibles visait principalement à permettre au PAM de maintenir ou d'accroître le niveau des stocks de denrées disponibles pour alimenter les filières d'approvisionnement en continu, afin que le PAM soit à même de répondre plus rapidement aux besoins urgents dans les situations de crise. Le Secrétariat a admis que le MAA comportait un certain degré de risque; le volume des achats de produits communément distribués était maintenu à un niveau raisonnable pour réduire cette exposition. Le PAM travaillait avec les donateurs pour venir à bout des problèmes liés au marquage des produits livrés dans le cadre du MAA.
48. Le Conseil a estimé que le document décrivait de manière claire et précise un processus complexe, notant que le MAA permettait non seulement de gagner du temps, mais aussi et surtout de sauver des vies. Il a approuvé la volonté du Secrétariat de maintenir l'effet de levier à 6 pour 1 et de faire des économies en groupant les achats et en ayant recours à des modalités de transport optimales. Plusieurs membres du Conseil ont également noté qu'il serait très bénéfique de pouvoir compter sur des contributions pluriannuelles non affectées. Les membres du Conseil ont engagé le Secrétariat à veiller à ce que le MAA fasse l'objet d'un suivi minutieux, afin de déterminer quelles seraient les retombées indésirables (comme la distorsion des marchés locaux) et les prévenir. Le Secrétariat a été prié de rendre régulièrement compte au Conseil de l'évolution de la situation.
49. Certains membres ont demandé des éclaircissements au sujet des dimensions du MAA, estimant que relever le plafond de ce mécanisme augmenterait les besoins en matière d'installations d'entreposage, et recommandé que le Secrétariat prenne les dispositions voulues pour gérer les fluctuations des prix alimentaires et toutes les pertes subies dans le système. Le Conseil et le Secrétariat ont remercié le Gouvernement canadien pour son appui important au MAA, notamment le financement d'un nouvel entrepôt à Djibouti.
50. Le Secrétariat a remercié le Conseil pour ses observations, précisant que les coûts d'entreposage étaient minimes car les stocks de vivres étaient acheminés très rapidement jusqu'aux opérations; en outre, les expéditions de produits alimentaires étaient assurées contre les pertes. Les achats de vivres étaient soigneusement planifiés et régulièrement contrôlés, et des rapports annuels seraient établis pour tenir le Conseil informé de la situation. Le Secrétariat a expliqué que les capacités de financement du PAM concernant des activités non alimentaires ne pâtiraient pas des modifications apportées au MAA, qui utiliserait au maximum 300 millions de dollars sur les 557 millions de dollars disponibles pour les achats. Il a rappelé au Conseil que grâce au MAA, il serait moins nécessaire de

mobiliser un financement anticipé auprès d'autres mécanismes du PAM. Le Secrétariat a déclaré que les effets potentiels sur les marchés locaux faisaient l'objet d'un suivi et étaient réduits au minimum, et il a répété que l'augmentation proposée visait à empêcher les ruptures de la filière d'approvisionnement et à veiller à ce que des vivres soient disponibles dans les plus brefs délais là où ils étaient nécessaires.

Nomination des membres du Comité d'audit (2012/EB.A/11)

(pour approbation)

51. Le Secrétariat a exposé la procédure adoptée pour la nomination des membres du Comité d'audit. Le jury avait débattu des critères devant régir la reconduction dans leurs fonctions des membres du Comité ou la nomination de nouveaux membres, et il s'était renseigné pour savoir si les membres concernés étaient disposés à voir leur mandat reconduit. Les principes de la continuité, de la cohérence et de l'équilibre avaient été retenus et le jury avait recommandé la reconduction dans leurs fonctions des membres sortants. Le Conseil a approuvé la prorogation du mandat de Mme Elvira Lazzati, de M. Antoine Antoun et de Mme Kholeka Mzondeki pour trois ans, jusqu'en 2015.
52. Les membres du Conseil ont approuvé le calendrier proposé s'agissant de pourvoir les futurs postes vacants, et recommandé que le PAM publie les avis de vacance au niveau international pour attirer les meilleurs candidats.
53. Le Secrétariat a répondu que dans le cas présent, les trois membres du Comité d'audit concernés avaient déjà fait l'objet d'une procédure de sélection; il publierait à l'avenir les avis de vacance au niveau international.

Rapport annuel du Comité d'audit (2012/EB.A/12) *(pour examen)*

54. Le Président du Comité d'audit a présenté le document, en précisant qu'il tenait compte du nouveau mandat du Comité et que les participants aux réunions avaient varié puisque de nouveaux membres avaient été nommés. L'attention du Conseil a été attirée sur les points suivants: i) la conclusion de l'Institut des auditeurs internes selon laquelle la fonction d'audit interne du PAM était conforme à ses normes; ii) la charte précisant le rôle et les responsabilités du directeur des services de contrôle du PAM; iii) l'établissement d'un registre des risques institutionnels appuyé par des évaluations des risques aux niveaux national et régional; et iv) le rapport d'audit du Commissaire aux comptes, dans lequel celui-ci avait rendu une opinion sans réserve. Le PAM avait mis en place des systèmes de contrôle interne conformes aux pratiques optimales internationales, et il aidait les organismes des Nations Unies désireux d'adopter les normes IPSAS. Le Président a fait observer que les relations avec le Commissaire aux comptes étaient cordiales et fructueuses.
55. Les membres du Conseil ont accueilli le document avec satisfaction et constaté que le nouveau mandat contribuait à accroître la confiance placée par le Conseil dans le Comité d'audit, instance consultative qui pouvait être plus fermement ancrée au sein du PAM. Il a été recommandé que le Secrétariat examine sérieusement les propositions concernant la participation des membres du Comité d'audit aux visites sur le terrain pour leur permettre de mieux comprendre le travail du PAM. Les membres du Conseil sont convenus que la planification des successions constituait un gros facteur de risque et ils ont recommandé que le Secrétariat élabore un plan de transition pour les postes de direction; toute suggestion du Comité d'audit serait la bienvenue. S'agissant du recouvrement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les membres du Conseil ont préconisé que le PAM travaille avec les gouvernements, notamment celui du Soudan, pour collecter les encours et concevoir des modalités de remboursement. Les membres du Conseil ont pris note des propositions

du Comité d'audit concernant l'optimisation de la procédure de soumission des documents aux organes de contrôle, et recommandé que ces derniers soient consultés. Ils ont apprécié la contribution du Comité d'audit à l'élaboration de la déclaration sur le contrôle interne et des registres des risques.

56. Le Président du Comité d'audit a estimé que le Comité devait envisager la planification des successions à la lumière des meilleures pratiques du secteur privé, et indiqué qu'il ferait des suggestions sur la voie à suivre. Le Gouvernement soudanais remboursait la TVA et établissait un dispositif pour faciliter le processus. Pour ce qui était de désigner un directeur des services de contrôle, il convenait en premier lieu d'établir des conditions d'emploi autorisant la nomination à un autre poste au PAM, à condition qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts; le Comité d'audit étudierait ce point plus avant à sa prochaine réunion. Se rendre sur site permettrait aux membres du Comité de comprendre les problèmes concernant 80 pour cent du travail du PAM; les coûts seraient réduits s'ils effectuaient ces déplacements dans leur région d'origine.
57. Dans sa réponse, la direction a mis l'accent sur la question de la TVA: le PAM entendait recouvrer tous les encours et s'employait à atténuer les risques futurs. Quant à la planification des successions, cette question était étudiée dans le cadre de l'examen de la fonction des ressources humaines, et le Secrétariat serait heureux de collaborer avec le Comité d'audit pour déterminer les meilleures pratiques et élaborer les processus appropriés.

Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM et note de la Directrice exécutive (2012/EB.A/13) (pour examen)

58. En présentant le document, l'Inspecteur général a indiqué que les activités de contrôle réalisées en 2011 n'avaient révélé aucune défaillance importante au niveau des processus de contrôle interne, de gouvernance ou de gestion des risques du PAM qui aurait pu nuire à la réalisation des objectifs. La charte du Bureau des services de contrôle avait été révisée afin qu'elle réponde aux exigences les plus élevées, et sept rapports d'audit interne avaient été transmis à deux membres du Conseil à leur demande, conformément à la politique sur la communication des rapports d'audit interne adoptée par le Conseil. Le Bureau des services de contrôle a montré la voie, en organisant une formation consacrée à la politique de lutte contre la fraude et la corruption adoptée par le Conseil en 2010. À la demande du Conseil, une version révisée de la politique en matière de communication de l'information et une explication des inspections seraient fournies lors de la deuxième session ordinaire de 2012.
59. Le Conseil a accueilli le document avec intérêt et félicité le Bureau de l'audit interne d'avoir une nouvelle fois obtenu la certification attestant qu'il applique les normes les plus strictes de l'Institut des auditeurs internes. Il a salué la note d'accompagnement de la Directrice exécutive, présentée pour la première fois, qui soulignait la détermination de la direction à donner suite aux recommandations formulées dans le rapport. Le Conseil a constaté avec satisfaction que le Bureau des services de contrôle n'avait subi aucune ingérence de la part de la direction et que des ressources et des formations appropriées avaient été fournies. Il a également salué la charte du Bureau des services de contrôle, qui avait été approuvée et était jointe au rapport, et la nouvelle disposition selon laquelle il fallait obtenir le consentement du Conseil s'agissant de la nomination de l'Inspecteur général.
60. Le Conseil a été heureux d'apprendre que d'importantes améliorations avaient été apportées aux contrôles internes, à la gouvernance et au processus de gestion des risques; néanmoins, il a constaté avec préoccupation que seules 125 des 247 recommandations

faites en 2010 avaient été appliquées à la fin de 2011, et il a demandé des éclaircissements sur les facteurs ayant entravé la mise en œuvre des recommandations en suspens. Il a également relevé que, comme l'indiquaient certaines recommandations du Commissaire aux comptes, il était nécessaire d'améliorer le recrutement durant les opérations d'urgence et d'élaborer des directives pour aider les directeurs de pays à gérer les financements fluctuants à leur disposition. Par ailleurs, il a observé que, même si elles étaient limitées, des pertes imputées à la fraude subsistaient.

61. En réponse, le Secrétariat a assuré au Conseil qu'il s'attachait à donner suite aux recommandations d'audit faisant état d'un risque élevé; il en avait d'ailleurs classé sept depuis la fin de 2011. Désormais, il traiterait plus largement les facteurs de risque moyen. Tout en soulignant qu'un certain volume de pertes était inévitable, le Secrétariat a cependant réaffirmé sa tolérance zéro vis-à-vis de la fraude et de la corruption: toutes les politiques mises en œuvre par ses soins allaient dans ce sens. En réponse aux questions du Conseil, le Secrétariat a expliqué que le comité chargé d'examiner les plaintes se composait de cinq personnes, dont le Chef des enquêtes et d'autres enquêteurs expérimentés, et était présidé par le Directeur du Bureau des inspections et des enquêtes. Il a également précisé que les directives destinées aux directeurs de pays étaient encore en cours d'élaboration, et que toutes les recommandations formulées par l'Institut des auditeurs internes avaient été suivies.
62. La Directrice exécutive a indiqué qu'à mesure que le PAM continuerait d'utiliser des espèces et des bons, le risque de pertes de numéraire augmenterait; toutefois, toutes les précautions raisonnables seraient prises pour empêcher de telles pertes. La Directrice exécutive a demandé au Conseil – et obtenu de lui – qu'il consente à prolonger le contrat de l'Inspecteur général en poste du mois d'octobre jusqu'à la date de son départ obligatoire à la retraite, en mars 2013, pour éviter que le poste ne reste vacant; le Conseil examinerait la proposition concernant son successeur lors d'une réunion future.

Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines et réponse de la direction (2012/EB.A/14) (pour examen)

63. Le Commissaire aux comptes a mis l'accent sur trois points particulièrement préoccupants s'agissant des politiques du PAM en matière de ressources humaines et de gestion de ces ressources: i) dans les bureaux de pays, la dotation en effectifs n'était pas établie compte tenu de l'examen de la structure et des effectifs, mais en additionnant les besoins en effectifs prévus pour différents projets; ii) le PAM usait beaucoup de contrats de courte durée, souvent renouvelés automatiquement sans qu'il soit tenu compte des évaluations de la performance; et iii) la présélection des candidats aux promotions s'appuyait sur les recommandations des directeurs, ce qui réduisait l'intérêt du programme d'évaluation professionnelle et du renforcement des compétences (PACE). L'attention du Conseil a été attirée sur le fait que les recommandations concernant ces trois problèmes avaient été partiellement acceptées par la direction.
64. Le Secrétariat a souligné que des difficultés se posaient dans le domaine des ressources humaines du fait du passage de l'aide à l'assistance alimentaire; du modèle de financement reposant sur des contributions volontaires; des conditions de travail difficiles attachées à de nombreux postes; et de la nécessité de pouvoir procéder rapidement au déploiement du personnel. Les systèmes d'information perfectionnés du PAM permettaient de saisir des données sur l'ensemble des effectifs, et l'audit des compétences assurerait désormais que les employés possédaient les qualifications nécessaires. Les délais impartis pour la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes tenaient compte des réformes en cours au PAM. L'utilisation de nouveaux outils pour établir les rapports et la plus

grande attention accordée à la question de l'obligation redditionnelle faciliteraient la transition culturelle requise pour améliorer le système PACE et son utilisation.

65. Le Conseil a souligné l'importance qu'il y avait à attirer et à fidéliser le personnel. Il a reconnu que les ressources humaines étaient une question préoccupante pour les organismes des Nations Unies et que le changement culturel prenait du temps. Les membres ont suggéré que les institutions ayant leur siège à Rome débattent ensemble des enjeux relatifs aux ressources humaines. Ils ont fait observer que certaines recommandations formulées par le Commissaire aux comptes portaient sur des questions que le PAM avait déjà évoquées dans le document intitulé "Préparer l'avenir dès aujourd'hui: stratégie du PAM en matière de gestion et de mise en valeur des ressources humaines (2008-2011)". Les points soulevés pourraient être inclus dans le prochain Plan stratégique, et les membres du Conseil ont salué l'intention de la Directrice exécutive de revoir le processus de promotion et de mutation.
66. Le Conseil a demandé qu'on lui présente un rapport d'activité sur l'établissement d'un plan des effectifs du PAM, et le rapport coûts-avantages du recours à des consultants plutôt qu'à du personnel permanent; la transparence dans la sélection des consultants était essentielle. Des membres ont demandé comment les progrès seraient suivis. Pour que les politiques relatives aux ressources humaines soient appliquées à l'échelle nationale, des membres ont suggéré de renforcer les effectifs correspondants dans les bureaux de pays. Ils ont encouragé le Secrétariat à tirer le meilleur parti de l'expérience acquise par les administrateurs auxiliaires au moment de recruter. Le Conseil attendait avec intérêt de pouvoir entendre directement le personnel plus tard au cours de la session.
67. Le Secrétariat a admis qu'il fallait faire concorder l'examen de la structure et des effectifs avec les ressources nécessaires à plus long terme, et élaborer une stratégie cohérente de gestion des ressources humaines pour tous les bureaux de pays. Il a précisé que parmi les 58 pour cent d'employés à court terme figuraient les titulaires de contrats de services et de contrats de louage de services sur le terrain, qui étaient sélectionnés après mise au concours. L'enquête mondiale sur le personnel aiderait à suivre la progression du changement culturel. La Division des ressources humaines s'appuyait sur les constatations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport et les résultats d'autres évaluations pour procéder à la mise en concordance de la stratégie de gestion des ressources humaines avec le Plan stratégique.
68. La Directrice exécutive a répété sa volonté de motiver le personnel pour qu'il s'adapte au rôle évolutif des organismes des Nations Unies au niveau des pays, et de concrétiser le changement culturel. Le PAM rencontrait des problèmes particuliers pour instaurer la cohérence voulue, car seuls 10 pour cent des employés se trouvaient au Siège et 10 pour cent seulement appartenaient à la catégorie du personnel international.
69. Le Commissaire aux comptes a reconnu que la gestion des ressources humaines constituait un défi, mais il a insisté sur la nécessité d'opérer des changements correspondant à ceux apportés dans d'autres domaines au PAM.

Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM et réponse de la direction (2012/EB.A/15) (pour examen)

70. En présentant le rapport, le Commissaire aux comptes a relevé que l'Équipe d'intervention rapide dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications (FITTEST) présentait un élément de risque, en ceci qu'il s'agissait d'une unité de petite taille très spécialisée, qui était tributaire du savoir-faire de quelques

personnes. Les stratégies opérationnelles de l'équipe FITTEST n'étaient pas validées au niveau institutionnel; l'équipe ne disposait en outre pas d'indicateurs de système ou de performance sur la gestion du changement lui permettant de veiller à l'efficacité et à l'adéquation de ses méthodes. Le Commissaire aux comptes avait également constaté que le modèle de prévision des coûts de l'équipe, axé sur le recouvrement intégral des coûts, était incompatible avec le Système mondial et réseau d'information II du PAM (WINGS II), qui n'était pas configuré pour couvrir les revenus tirés des ventes de matériel informatique et les flux de trésorerie connexes, qui étaient uniquement consignés dans des feuilles de suivi. Le Commissaire aux comptes avait noté que les frais des consultants étaient établis de manière à absorber les déficits qui demeuraient non couverts par la majoration de 7 pour cent appliquée pour couvrir les coûts indirects; un examen des modèles de financement et de passation de marchés avait donc été recommandé. Les achats de matériel effectués pour le compte des bureaux de pays étaient fructueux pour l'équipe, mais passer par elle occasionnait des coûts supplémentaires et ce n'était peut-être pas la meilleure option.

71. Le Secrétariat a indiqué que le Commissaire aux comptes avait formulé dix recommandations qu'il jugeait satisfaisantes, et que le PAM en avait accepté neuf dans leur intégralité: deux avaient déjà été mises en œuvre, et celle portant sur l'approvisionnement avait été partiellement acceptée. Il avait été pris acte lors de l'audit de la nature particulière des opérations de l'équipe FITTEST; les obstacles bureaucratiques devaient être réduits au minimum pour que l'équipe puisse intervenir comme prévu en quelques heures et parvenir dans les zones touchées par une catastrophe dans les 48 heures suivant la déclaration d'un état d'urgence. Le Secrétariat a souligné que toutes les transactions financières officielles et les informations connexes étaient gérées dans WINGS II; toutefois, l'équipe avait une activité de vente unique en son genre au PAM, que WINGS II n'était pas configuré pour prendre en charge. En conséquence, un système complémentaire d'un meilleur rapport coût-efficacité était utilisé pour appuyer la gestion des entrepôts, la planification des missions, le suivi des expéditions et des factures, et l'assistance client.
72. Le Secrétariat craignait que l'audit n'ait sous-estimé la valeur ajoutée de l'équipe FITTEST; en effet celle-ci, outre qu'elle achetait et livrait des outils informatiques logiciels et matériels, en vérifiait aussi les éléments tout en configurant, agençant et testant les équipements de différents fournisseurs; de plus, elle groupait les composantes en une expédition unique afin d'éviter les multiples quittances de dédouanement. D'une manière générale, le Secrétariat a accueilli avec satisfaction les recommandations issues de l'audit, point de départ à partir duquel améliorer l'efficacité de l'équipe, sa gestion et ses modes opératoires.
73. Les membres du Conseil ont reconnu la valeur ajoutée de l'équipe FITTEST, en ceci qu'elle offrait un appui informatique rapide et fiable dans les situations d'urgence, tout en rappelant qu'il fallait appliquer les recommandations issues de l'audit; celles-ci visaient en effet à améliorer le fonctionnement de l'équipe et à l'aligner sur les méthodes standard du PAM en matière d'appui institutionnel. Certains membres ont souligné l'importance d'établir des indicateurs de performance et un registre des risques. D'autres ont remis en question la fiabilité du modèle de recouvrement intégral des coûts, et prié le PAM d'examiner les opérations financières de l'équipe à la lumière des constatations et recommandations issues de l'audit, notamment eu égard à l'approbation de ses méthodes de travail au niveau institutionnel. Il a été suggéré qu'une étude globale du rôle de l'équipe FITTEST soit conduite, éventuellement dans le cadre de l'initiative relative au PREP. Les membres du Conseil ont également fait remarquer que les constatations issues de l'audit revenaient sur des problèmes déjà mentionnés à l'occasion d'un audit précédent, à propos

desquels le Secrétariat avait indiqué que les recommandations correspondantes avaient été intégralement suivies.

74. Conformément aux observations du Conseil, le Secrétariat a indiqué qu'il donnerait suite aux recommandations issues de l'audit et vérifierait si le modèle et les méthodes opérationnels et fonctionnels de l'équipe FITTEST restaient adéquats compte tenu des changements récemment intervenus au niveau des systèmes et de l'environnement de travail du PAM.

Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (2012/EB.A/16) (pour examen)

75. Le Secrétariat a indiqué que 65 pour cent des recommandations en suspens dans le dernier rapport avaient été appliquées; il en restait donc 22 à traiter dans les 18 mois à venir. La plus ancienne datait de 2010; six portaient sur les états financiers actuels et les autres provenaient des rapports du Commissaire aux comptes présentés au Conseil en novembre 2011.
76. Le Conseil a accueilli le rapport avec satisfaction, invitant le Secrétariat à accélérer l'application des recommandations restantes et, conformément à la pratique établie, à lui rendre compte de leur mise en œuvre à sa prochaine session annuelle. Il a appuyé la recommandation du Comité financier de la FAO tendant à ce que le Secrétariat classe les recommandations par ordre de priorité et présente dans le rapport un calendrier pour leur application.
77. S'agissant de certaines recommandations, les membres ont dit attendre avec intérêt le document sur la budgétisation du suivi et de l'évaluation, qui devait être présenté ultérieurement en 2012. Certains ont estimé que les coûts du suivi et de l'évaluation ainsi que des études devraient être inscrits dans les budgets des projets; ces activités étaient souvent limitées en raison du manque de fonds. Les membres ont encouragé le Secrétariat à établir des pratiques optimales pour l'application des recommandations au PAM, notamment en élaborant des plans et des directives. Certains membres ont demandé des informations supplémentaires sur les allégations concernant le travail du PAM en Somalie.
78. Le Secrétariat s'est engagé à inclure dans le rapport qu'il présenterait à la prochaine session annuelle une colonne faisant apparaître le calendrier d'application, et à classer les recommandations en suspens par ordre de priorité. Il a également confirmé que les six recommandations issues de l'audit des états financiers de 2011 avaient été acceptées. La question du financement du suivi et de l'évaluation serait traitée dans le Plan de gestion. La mise en œuvre des recommandations afférentes à la gestion des projets prenait souvent beaucoup de temps et exigeait d'élaborer de nouveaux outils, stratégies ou directives. Il serait donné suite à nombre de ces recommandations non appliquées lorsque le nouvel outil de suivi et d'évaluation serait mis en place, mais certaines ne seraient intégralement mises en œuvre qu'au bout de plus d'un an. Au sujet de la Somalie et d'autres situations similaires, le Secrétariat s'efforçait de communiquer autant de renseignements que possible à la communauté des donateurs.
79. La Directrice exécutive a fait observer que les coûts du suivi et de l'évaluation pourraient être inscrits dans les budgets des projets si cela convenait aux donateurs. Le PAM se devait de continuer à solliciter auprès de diverses sources des fonds pour couvrir toutes les dépenses liées aux programmes.

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Rapport annuel sur l'évaluation en 2011 et réponse de la direction (2012/EB.A/17) (*pour examen*)

80. Le Bureau de l'évaluation a présenté le document, en expliquant qu'il mettait l'accent sur l'apprentissage et sur les enseignements systémiques tirés de toutes les évaluations conduites en 2011. Le rapport réaffirmait que le PAM contribuait à la réalisation de l'Objectif stratégique 1 et montrait qu'il favorisait aussi, quoique dans des proportions plus modestes, celle des Objectifs stratégiques 2 à 5. Les changements apportés par le PAM à ses méthodes de travail dans le cadre du Plan stratégique pour 2008–2013 étaient jugés pertinents et appropriés, mais la transition était contraignante et complexe. À mi-parcours du cycle du Plan stratégique, l'appui organisationnel apporté au processus de changement était faible au niveau de la direction, et la définition des buts et priorités manquait de clarté; en outre, l'ajustement des systèmes, procédures et orientations internes progressait lentement. Les processus de suivi et d'évaluation ne répondaient pas aux exigences organisationnelles, et il était nécessaire de former les employés et d'en embaucher de nouveaux, dotés de nouvelles compétences techniques et qualifications.
81. Il était recommandé dans le rapport d'investir davantage dans la gestion du changement, d'améliorer les synergies et l'orientation des programmes, d'appliquer la stratégie de suivi et de renforcer l'apprentissage dans le cadre de la culture dynamique du PAM. La fonction d'évaluation devait être de nouveau mesurée à l'aune des normes internationales lors de l'examen par les pairs prévu par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Des mesures étaient déjà engagées en consultation avec le Secrétariat pour: i) améliorer la couverture des opérations isolées; ii) renforcer la qualité des évaluations pour ce qui était de la problématique hommes-femmes, la rentabilité des investissements et l'obligation redditionnelle à l'égard des bénéficiaires; et iii) mieux exploiter les enseignements tirés des évaluations dans le cadre de la stratégie organisationnelle et des opérations.
82. Le Secrétariat a accueilli avec intérêt les recommandations, indiquant que certaines mesures avaient déjà été prises pour y donner suite; celles-ci consistaient à lever les obstacles à la mise en œuvre du Plan stratégique, à améliorer le travail aux niveaux national et régional, à allouer des ressources au suivi et à l'évaluation à titre prioritaire, et à optimiser les processus d'apprentissage.
83. Le Conseil a pris acte des recommandations du Bureau de l'évaluation et de la volonté du Secrétariat de les respecter, tout en demandant comment ce dernier les mettrait en œuvre et quels étaient les liens avec l'évaluation organisationnelle rapide. Les membres du Conseil ont trouvé encourageant que le PAM suive une bonne orientation, mais ils se sont émus de ce que l'appui organisationnel en faveur de la transition avait été jugé inadéquat. Ils ont notamment conseillé au PAM de se concentrer sur ses avantages comparatifs dans les partenariats stratégiques, et de veiller à ce que les constatations issues des évaluations soient utilisées de façon à appuyer les changements en cours au PAM et à tenir compte des dimensions complexes de la faim.
84. Des membres du Conseil ont approuvé le renforcement de la collaboration avec les gouvernements et demandé que des investissements accrus soient consacrés à la gestion du changement. Certains membres ont recommandé de multiplier les activités menées en partenariat, notamment les évaluations conjointes et les travaux effectués avec les institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome dans le cadre de l'initiative Unis

dans l'action, en vue de renforcer les interventions au niveau des pays. Les membres ont également prié le PAM de continuer de perfectionner ses processus de suivi et d'évaluation, afin de mieux mesurer l'impact et d'affecter les ressources voulues à cette fin; l'importance de disposer d'évaluations indépendantes présentant les succès et les difficultés a également été soulignée. Les membres du Conseil ont recommandé que le Bureau de l'évaluation continue d'évaluer séparément certaines opérations.

85. La Directrice du Bureau de l'évaluation a apprécié l'appui du Conseil. Elle a souligné la difficulté qu'il y avait à synthétiser précisément et de manière transparente les constatations issues de nombreuses évaluations, et rappelé les mesures prises par le Bureau de l'évaluation pour préserver l'indépendance et l'intégrité des évaluations. L'examen par les pairs porterait sur la politique d'évaluation et sur les problèmes de couverture et de cohérence.
86. Le Secrétariat a admis que les défis à relever seraient de taille et il a déclaré qu'il suivrait les recommandations du Conseil. Il ne serait pas toujours possible d'indiquer précisément quelles actions se rapportaient aux différentes recommandations du rapport, compte tenu du fait qu'elles étaient de grande portée et s'inscrivaient dans le long terme; le principal objectif était de veiller à ce que les actions concordent avec les exigences du Plan stratégique en cours et les constatations issues de l'évaluation organisationnelle rapide, en vue de l'établissement du prochain plan.

Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Zimbabwe et réponse de la direction (2012/EB.A/18) (pour examen)

87. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport, dixième d'une série d'évaluations de portefeuilles d'activités nationaux; il portait sur deux périodes bien distinctes dans les opérations du PAM au Zimbabwe: la période 2006–2008, durant laquelle le PAM avait massivement fourni une aide alimentaire à 7 millions de bénéficiaires; et la période 2009–2010, pendant laquelle il avait commencé à étudier des dispositifs plus flexibles, fondés sur les marchés. De l'évaluation générale, très positive, il était ressorti que le bureau de pays était parvenu à s'aligner sur les besoins du pays, les politiques gouvernementales et le Plan stratégique du PAM. De meilleures synergies pourraient être établies à l'avenir, mais le bureau de pays s'était bien adapté aux changements survenus au cours de la période examinée. En 2009, le bureau de pays avait commencé à effectuer des transferts monétaires à titre pilote, mais il était encore trop tôt pour en évaluer l'impact et en rendre compte dans le rapport.
88. Le Secrétariat a fait siennes les recommandations formulées dans le rapport et souligné que le document de stratégie pour le Zimbabwe et la nouvelle intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) prévue pour 2013 tiendraient compte des avantages comparatifs du PAM en matière de protection sociale fondée sur des activités productives. Une collaboration efficace avec la FAO, l'UNICEF et le Gouvernement avait conduit le bureau de pays à travailler avec le Comité d'évaluation de la vulnérabilité au Zimbabwe pour appuyer le Conseil de l'alimentation et de la nutrition. Le Secrétariat a indiqué que le PAM tenait compte des capacités croissantes du Gouvernement et envisageait désormais d'assurer une formation collaborative.
89. Le Conseil a félicité le bureau de pays pour sa flexibilité, sa capacité d'adaptation et sa réussite. La principale préoccupation concernait l'absence de repères et d'indicateurs de performance clés, et il a été suggéré que le PAM recueille davantage de données pour parvenir à faire des économies. Les membres ont également souligné qu'il fallait renforcer les partenariats, en particulier celui avec la FAO, pour améliorer l'administration locale de

la santé et de l'éducation, et tirer parti de la coopération Sud–Sud. Il a été suggéré que le PAM explique mieux les différences entre les diverses modalités d'assistance alimentaire.

90. Une représentante du Gouvernement zimbabwéen a salué avec beaucoup de gratitude le travail effectué par le PAM dans son pays, et insisté sur l'importance des stratégies de transfert des responsabilités et de retrait, et sur la nécessité de renforcer les capacités.
91. La Directrice du Bureau de l'évaluation a assuré au Conseil que des consultations étaient régulièrement menées à divers stades du processus d'évaluation, et elle lui a rappelé que l'évaluation avait été limitée au portefeuille du PAM et ne portait donc pas sur la situation en vigueur dans l'ensemble du pays. L'évaluation et les recommandations correspondantes étaient l'œuvre d'une équipe d'évaluation externe indépendante.
92. Le Secrétariat a reconnu l'intérêt de comparer le rapport coût-efficacité relatif des programmes, mais noté qu'il serait difficile de poser des méthodes permettant de telles comparaisons.
93. Le Directeur du Bureau du PAM au Zimbabwe a promis que tout serait fait pour améliorer le suivi, mais il a rappelé aux membres du Conseil que les outils étaient imparfaits et le champ des interventions vaste. Le PAM, l'UNICEF et la FAO collaboraient et échangeaient des méthodes de ciblage. Le PAM coopérait harmonieusement avec le Gouvernement, et faisait chaque mois rapport aux ministères d'exécution.

PRÉSENTATIONS RÉGIONALES CONJOINTES

94. Le Directeur régional pour l'Asie (**ODB**) a rappelé que le bureau régional était au service de 33 millions de personnes, et gérait 25 pour cent des activités du PAM. Plusieurs pays de la région étant en train d'accéder au statut de pays à revenu intermédiaire, le travail du PAM consistait désormais principalement à leur fournir un appui technique et stratégique.
95. Le PAM devait s'inspirer de son programme pilote en Inde concernant l'utilisation de la biométrie pour améliorer le ciblage des bénéficiaires. Une assistance alimentaire et monétaire à grande échelle avait été dispensée en Afghanistan, au Pakistan, en République populaire démocratique de Corée, au Myanmar, au Népal et dans le Mindanao, aux Philippines. Le Gouvernement pakistanais s'était engagé à faire don chaque année de 500 000 tonnes de riz pendant cinq ans; des dispositifs de couplage permettraient de couvrir les coûts associés. La nutrition constituait une priorité compte tenu de la forte prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans; les programmes du PAM n'avaient permis de venir en aide qu'à 6 pour cent de ceux qui en avaient besoin. S'agissant de la préparation aux situations d'urgence, le PAM devait être disposé à faire participer aux opérations d'urgence des membres des forces armées, d'ONG, du gouvernement et d'autres organismes, notamment pendant les six premières semaines. Au Myanmar, où des changements se produisaient rapidement sur les plans politique et économique, le PAM était en mesure d'appuyer la réconciliation nationale en contribuant à réduire la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la dénutrition.
96. Le Directeur régional pour le Soudan (**ODS**) a fait savoir que le bureau venait d'obtenir l'autorisation d'accéder à des zones contrôlées par le Gouvernement, ce qui lui permettrait de procéder à des évaluations et d'assurer un suivi dans huit localités du Kordofan méridional; des négociations étaient en cours concernant l'accès à des zones non tenues par le Gouvernement. Le nombre de personnes déplacées au Darfour avait diminué de 20 à 30 pour cent et le PAM produisait de nouvelles cartes de rationnement, étendait les systèmes de suivi de la sécurité alimentaire et s'employait à cibler les ménages. Au Darfour, toute opération de transport nécessitait encore une escorte militaire. Les

investissements consacrés par le PAM aux activités visant à accroître la résilience et à favoriser le redressement rapide portaient leurs fruits: malgré les faibles précipitations relevées dernièrement, la demande d'assistance n'avait pas augmenté.

97. Le Directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (**ODPC**) a exposé la vision stratégique du bureau pour la région, où le PAM avait des bureaux de petite taille et de taille moyenne, pour la plupart situés dans des pays à revenu intermédiaire. Le PAM avait pour priorité d'aider les gouvernements à élaborer des stratégies et des politiques relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle; de travailler avec les gouvernements à la réduction des risques de catastrophe, notamment l'adaptation au changement climatique; et d'appuyer les exploitations agricoles familiales ainsi que de développer les marchés, notamment grâce à l'initiative "Achats au service du progrès". Il conduisait en outre une opération d'assistance alimentaire d'urgence au profit des personnes touchées par les inondations au Paraguay, où il n'avait pas de bureau de pays. Des gouvernements de la région devenaient de nouveaux donateurs: le Honduras appuyait l'alimentation scolaire assurée par le PAM; Cuba finançait des activités du PAM à la faveur d'accords de couplage conclus pour du riz donné par le Brésil, et il continuait de faire don de sucre chaque année, comme il le faisait depuis longtemps. Le Chili participait à des activités de coopération technique Sud-Sud dans le secteur de la nutrition, tandis que le Mexique avait signé un accord-cadre dans les domaines de l'alimentation scolaire, du suivi de la gestion des catastrophes et de la nutrition. Étant donné qu'à l'avenir, les bénéficiaires du PAM vivraient fort probablement dans des pays à revenu intermédiaire, le renforcement des capacités et la collaboration avec les gouvernements prendraient de plus en plus d'importance.
98. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Europe orientale et l'Asie centrale (**ODC**) a appelé l'attention sur l'ampleur alarmante des pertes de produits alimentaires dans la région du Proche-Orient. L'insécurité alimentaire atteignait également des niveaux élevés dans certaines parties du Caucase et de l'Asie centrale, allant jusqu'à toucher 44,5 pour cent de la population au Yémen; la prise en charge serait étendue à 3,6 millions de personnes et de nouveaux outils d'assistance alimentaire seraient utilisés. Les trois objectifs du bureau étaient d'améliorer la préparation aux situations d'urgence, d'élaborer des systèmes nationaux de sécurité alimentaire et de lutter contre la malnutrition et la "faim silencieuse". La situation en République arabe syrienne devenait critique, et la couverture de l'aide du PAM avait été multipliée par cinq ces dernières semaines; les opérations se poursuivaient malgré des problèmes de sécurité particulièrement préoccupants tant en matière d'accès que de suivi. La collaboration fonctionnait très bien avec les autorités de l'Iraq, de l'Égypte, du Territoire palestinien occupé et de la Jordanie pour ce qui était d'améliorer la sécurité alimentaire, l'objectif étant de la pérenniser. Les capacités de suivi et de gestion des catastrophes se développaient dans toute la région. Le programme de pays en Égypte était prorogé, et une stratégie de transfert des responsabilités avait été convenue en Libye. Les efforts se poursuivaient en Arménie et au Kirghizistan pour étendre les filets de sécurité et l'alimentation scolaire.
99. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest (**ODD**) a décrit la grave sécheresse qui touchait le Sahel, où les récoltes et le cheptel s'amenuisaient et les prix alimentaires grimpaient en flèche; 9 millions de personnes avaient besoin d'une assistance immédiate, dont 270 000 réfugiés au Tchad. Des interventions nutritionnelles en faveur des enfants étaient requises d'urgence, mais les disponibilités alimentaires étaient limitées en raison de problèmes liés à la logistique et aux achats régionaux. La mise en place de solutions durables en matière d'alimentation était désormais prioritaire: des barrages étaient en cours de construction à des fins d'irrigation et des cultures maraîchères devaient contribuer à renforcer la sécurité alimentaire. L'instabilité de la situation politique dans le nord du Mali

venait s'ajouter aux problèmes liés à la sécheresse; 200 000 personnes déplacées nécessitaient une assistance alimentaire, et l'on craignait que l'insécurité ne s'étende au Burkina Faso, à la Mauritanie et au Niger. Pris globalement, les besoins régionaux étaient lourds et les possibilités pour le PAM d'accéder au nord du Mali limitées; le bureau régional souhaitait mener une évaluation des besoins dans les plus brefs délais.

100. Évoquant la situation dans la région de l'Afrique orientale et centrale (**ODN**), le Directeur régional a fait observer que le PAM venait en aide à 26 millions de bénéficiaires au moyen de programmes dont le budget s'élevait à 2 milliards de dollars, ce dans un contexte cumulant de graves problèmes climatiques dans la Corne de l'Afrique, des difficultés économiques et politiques au Soudan et un conflit en République démocratique du Congo. Dans la région, les quatre priorités étaient de renforcer la résistance face aux chocs, d'améliorer les marchés alimentaires et les possibilités d'y accéder, de lutter contre la faim et la dénutrition, et de renforcer les capacités d'intervention d'urgence. Les stratégies de pays étaient en cours de révision, notamment compte tenu de la vulnérabilité de la chaîne d'approvisionnement et des risques de rupture de la filière de produits alimentaires. Le système du MAA fonctionnait efficacement et était en train d'être étendu. Grâce au partenariat avec la FAO, les interventions au Kenya et en Somalie étaient en voie d'harmonisation; quant aux partenariats avec l'UNICEF et des organisations telles que l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ils permettaient au PAM d'aligner ses opérations sur les besoins des gouvernements et ceux des partenaires.
101. S'agissant des stratégies régionales exécutées dans la région de l'Afrique australe (**ODJ**), le Directeur régional a fait savoir qu'elles étaient le fruit de consultations approfondies menées avec les acteurs clés afin de déterminer quelles étaient les priorités, les difficultés et les possibilités. Épicentre de l'épidémie de VIH et de sida, la région subissait également la triple menace des chocs touchant les marchés, d'une météorologie désastreuse et de la hausse des prix alimentaires. Ainsi, le taux de retard de croissance au Malawi atteignait 53 pour cent dans certaines régions. En dépit de ces difficultés, l'optimisme restait pourtant de mise: la Somalie et la Zambie donnaient des produits alimentaires; l'Afrique du Sud comptait parmi les donateurs et abritait en outre des centres de recherche nutritionnelle, et à Johannesburg, de nombreuses possibilités de partenariat s'offraient, comme la collaboration avec la FAO sur la réduction des risques. Sur le plan régional, la priorité allait au travail avec les gouvernements et les partenaires pour renforcer les capacités de réduction des risques de catastrophe, à l'élaboration de filets de sécurité nationaux, à la rationalisation des procédures d'achat et à l'accroissement de l'accès aux marchés alimentaires conformément aux plans nationaux. Le renforcement des capacités à ces fins avait été généralisé pour promouvoir le développement durable, les questions afférentes à la problématique hommes-femmes ayant été clairement définies.
102. Le Conseil a accueilli avec satisfaction les vues d'ensemble régionales, observant que des environnements opérationnels complexes exigeaient collaboration et interaction avec les autorités nationales pour trouver des solutions durables dans les domaines de la lutte contre la faim et de la nutrition et pour établir des mécanismes efficaces de protection sociale. Avant tout, le PAM devait, pour atteindre ses objectifs, tout faire pour qu'un financement prévisible et flexible soit disponible. Certains membres du Conseil ont demandé des éclaircissements sur les mesures prises pour promouvoir la sûreté et la sécurité du personnel, et invité le PAM à tirer le meilleur parti des possibilités de partenariat avec des groupes régionaux tels que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, afin de veiller à ce que ses programmes soient en harmonie avec les stratégies nationales et régionales; des stages de formation devraient être organisés pour renforcer les capacités du personnel en poste dans les bureaux de pays et

sur le terrain. Les membres du Conseil ont prié le Secrétariat de faire clairement connaître ses besoins au Conseil pour que celui-ci puisse lui fournir l'appui nécessaire. La collaboration Sud-Sud a été saluée.

103. Le Secrétariat a remercié le Conseil pour ses observations, indiquant que de nombreux problèmes d'ordre systémique seraient traités à la faveur de l'évaluation organisationnelle rapide et lors de l'élaboration du prochain Plan stratégique, ainsi qu'au moyen de mesures spécifiques. La nécessité d'établir des programmes conjoints et une collaboration sans réserve avec les autorités nationales a été reconnue, et il a été demandé aux membres du Conseil de se rapprocher des gouvernements des pays du Sahel pour lever les obstacles politiques au travail du PAM.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Projets de programmes de pays— État plurinational de Bolivie 200381 (2013-2017) (2012/EB.A/19) (*pour examen*)

104. En présentant ce projet de programme de pays, le Directeur de pays a décrit la Bolivie comme un pays à revenu intermédiaire, où les taux de malnutrition étaient élevés et où le PAM menait des programmes d'alimentation scolaire et d'atténuation des effets des catastrophes. Le travail du PAM s'appuyait sur les principes suivants: i) pérennisation – renforcer les capacités des municipalités en matière d'alimentation scolaire, la Constitution ayant rendu l'alimentation scolaire obligatoire; ii) innovation – aider les communautés à transformer les aliments en produits adaptés à des programmes d'alimentation scolaire et créer des jardins scolaires, et faire appel aux transferts monétaires et aux bons; et iii) intégration – travailler avec les autorités municipales, et étendre l'alimentation scolaire à de nouvelles zones du pays.
105. Le Conseil a convenu que les activités touchant l'alimentation scolaire, la nutrition et le développement des moyens de subsistance concordaient avec les initiatives du Gouvernement et que le projet de programme de pays était adapté aux ressources prévues. Les membres ont demandé que la stratégie de transfert des responsabilités soit présentée plus clairement et que des points de référence soient établis pour que les avancées puissent être mesurées. Ils ont également rappelé que le respect des traditions autochtones constituait la meilleure façon d'aider le pays à construire un système autonome; il a été fait mention de l'utilisation du quinoa. Le Conseil a instamment engagé le bureau de pays à trouver de nouveaux partenaires pour appuyer l'alimentation scolaire et à travailler avec les autres organismes ayant leur siège à Rome.
106. Remerciant le Conseil pour ses observations, le Directeur de pays a indiqué que le PAM transférait déjà la responsabilité de certaines activités à de nombreuses municipalités et que là où il fournissait un repas scolaire quotidien, la municipalité s'occupait de l'autre. Afin de mettre en évidence l'étendue de la collaboration entre les organismes des Nations Unies dans le pays, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF et le PAM avaient présenté un programme conjoint aux donateurs; le PAM travaillait avec la FAO sur la composante liée aux moyens de subsistance. Le projet pilote de transferts monétaires et de bons en était à ses débuts et serait évalué une fois à son terme. Reconnaisant tout l'intérêt qu'il y avait à promouvoir les cultures locales, le Directeur de pays a signalé que le quinoa était utilisé pour fabriquer des barres énergétiques.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE

Projets de programmes de pays — Népal 200319 (2013-2017) (2012/EB.A/20) (pour examen)

107. La Directrice de pays a présenté ce projet de programme de pays, conçu selon une approche embrassant tout le cycle de vie. Des activités étaient prévues pour créer des synergies à l'intérieur du programme, et entre celui-ci et les activités des partenaires; on ne parviendrait à des résultats durables qu'en obtenant des donateurs des engagements de financement pluriannuels. Le Gouvernement avait pris en charge certaines activités dans des secteurs où le PAM n'intervenait plus.
108. Le Conseil a accueilli avec intérêt ce programme de pays, qui mettait l'accent sur la nutrition et l'éducation des enfants, le renforcement des capacités locales et la pérennisation. Les membres ont demandé au PAM de veiller à ce que l'assistance alimentaire ne nuise pas à la production alimentaire locale, et l'ont encouragé à travailler avec des partenaires pour améliorer les avoirs productifs et les moyens de subsistance des agriculteurs ainsi que la gestion des ressources naturelles. Certains membres ont préconisé d'accélérer le passage progressif de l'aide alimentaire aux transferts monétaires pour réduire les coûts. Les membres ont demandé des renseignements supplémentaires sur les stratégies favorisant la pérennité; l'évaluation des effets directs et des produits du programme de pays à plus long terme; ainsi que les plans de transfert des responsabilités et le recours aux espèces dans les programmes d'alimentation scolaire. Des préoccupations ont été formulées quant à des déficits de financement possibles et au risque d'instabilité politique.
109. La Directrice de pays a expliqué que le PAM distribuait à des communautés isolées des quantités limitées d'aliments pour 60 jours par an seulement, pendant la saison de soudure. Les activités de création d'avoirs visaient à améliorer les moyens de subsistance et le pouvoir d'achat des communautés. Les espèces et les formules associant espèces et vivres représentaient environ 36 pour cent des distributions totales; cette proportion devrait atteindre 66 à 68 pour cent d'ici à la fin du programme de pays. Le PAM surveillait les marchés ainsi que l'accès aux aliments et la disponibilité de ceux-ci, et il augmenterait les distributions d'espèces au fur et à mesure que des routes seraient construites dans les zones reculées. Il collaborerait avec des partenaires pour élaborer des indicateurs sur les effets directs à plus long terme, et prévoirait l'utilisation d'espèces dans ses programmes d'alimentation scolaire une fois leur efficacité démontrée. Les coûts du programme de pays étaient en baisse par rapport aux niveaux précédents; des scénarios avaient été élaborés pour pallier les déficits de financement et l'instabilité politique. Le PAM collaborait avec l'UNICEF à l'élaboration d'indicateurs relatifs à la nutrition et avec d'autres acteurs à la définition d'indicateurs se rapportant au changement climatique, à intégrer dans son système de suivi et d'analyse de la sécurité alimentaire. Le PAM faisait aussi partie du groupe de travail sur la réforme du secteur éducatif.

Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement — République populaire démocratique de Corée 200114 (2012/EB.A/21) (pour approbation)

110. La Directrice de pays a indiqué que l'opération d'urgence pour la République populaire démocratique de Corée qui s'achèverait fin juin avait fait l'objet d'améliorations s'agissant du suivi, de la mise en œuvre et du nombre de donateurs, mais que les contributions n'avaient couvert qu'un tiers des besoins environ. Cette augmentation budgétaire visait à

porter secours à 2 millions d'enfants et de femmes, en leur distribuant au moins un repas nutritif par jour. Le PAM collaborait avec le Gouvernement pour produire des aliments enrichis – réduisant les coûts d'un tiers par rapport aux importations.

111. Le Conseil a encouragé le PAM à poursuivre ses efforts pour améliorer le suivi, la transparence et la reddition de comptes. Il a reconnu la nécessité d'obtenir un financement plus prévisible et réitéré la recommandation selon laquelle le PAM devrait élargir sa base de donateurs. Les membres se sont inquiétés des effets de la sécheresse récente. Ils ont demandé un supplément d'information sur la coordination du PAM avec l'UNICEF, et les mesures prises pour faire face aux ruptures de la filière d'approvisionnement et aux déficits de financement.
112. La Directrice de pays espérait se faire une idée plus précise des effets de la sécheresse durant le mois suivant. S'agissant des évaluations, le PAM et l'UNICEF travaillaient avec le Gouvernement à la réalisation d'une enquête nutritionnelle: les résultats seraient en partie comparables à ceux d'une enquête en grappes à indicateurs multiples réalisée en 2009, et à ceux d'une campagne de mesure du périmètre brachial datant de 2010. Le PAM et la FAO évalueraient les récoltes et la sécurité alimentaire en octobre 2012.
113. L'accord conclu prévoyait que l'UNICEF devait se concentrer sur la malnutrition aiguë grave et le PAM sur la malnutrition modérée. Ce dernier préconisait une augmentation des dotations budgétaires gouvernementales en faveur des orphelinats et des pouponnières, où il appuyait sans relâche la prévention de la malnutrition. Les activités Vivres contre travail du PAM, tout comme celles visant le développement communautaire, avaient été limitées car les ressources allaient en priorité au programme nutritionnel; les activités de développement communautaire menées dans le pays par le passé avaient été d'une grande qualité technique et s'étaient révélées pérennes. La Directrice régionale a indiqué que les échanges avec le Gouvernement donnaient à penser que les conditions ayant permis l'amélioration du suivi et de la mise en œuvre se maintiendraient.
114. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a dit combien son pays était satisfait de cette augmentation budgétaire, qui encourageait le Gouvernement et la population à poursuivre leurs efforts pour améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la production végétale, malgré les difficultés.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE

Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement – Éthiopie 200290 (2012/EB.A/22) (*pour approbation*)

115. Le Directeur de pays a présenté le document concernant l'augmentation budgétaire, faisant observer que 100 000 tonnes de produits alimentaires supplémentaires étaient nécessaires, et que les perspectives de récolte s'annonçaient médiocres. Un suivi plus approfondi s'imposait pour réaliser un ciblage efficace et une analyse des risques précise: une partie des fonds supplémentaires requis serait allouée aux projets d'amélioration de la gestion des vivres et de gestion des risques de catastrophe. Les interventions du PAM étaient pleinement conformes aux plans du Gouvernement et aux opérations des partenaires. L'augmentation couvrait uniquement les variations du nombre de bénéficiaires prévues en 2012.

116. Le Conseil a remercié le Directeur de pays, soulignant qu'il fallait garantir un impact et une transparence optimums, et utiliser les ressources de manière rationnelle. Les membres du Conseil ont souhaité en savoir plus sur la concordance entre les interventions nutritionnelles et les programmes gouvernementaux. Ils ont approuvé l'accent mis sur l'amélioration de la gestion des ressources et de la logistique, qui pourrait réduire les frais de fonctionnement, et demandé des détails sur la contribution du PAM au plan du Gouvernement concernant la mise en place d'une réserve nationale de céréales. Le PAM a été engagé à faciliter la réalisation d'évaluations conjointes des besoins en vue de veiller à ce que les besoins humanitaires en Éthiopie soient bien compris de tous et de promouvoir des approches concertées.
117. Le Directeur de pays a expliqué que le nombre de bénéficiaires avait été convenu lors de vastes consultations avec le Gouvernement, les ONG et les partenaires. La politique nutritionnelle était prise en charge par l'État. Le PAM apportait sa contribution technique au projet gouvernemental de réserve de céréales et construisait un silo à grains d'une contenance de 40 000 tonnes. Le programme Food for Peace s'était révélé utile pour faire face aux situations d'urgence. Le projet pilote visant à produire localement un supplément alimentaire nutritif à base de pois chiches pour lutter contre la malnutrition chez l'enfant avait porté ses fruits et pouvait être étendu.
118. Le Représentant permanent de l'Éthiopie a exprimé la gratitude de son Gouvernement pour le travail accompli par le PAM et ses partenaires, notant qu'un nouveau plan de croissance quinquennal en faveur des petits exploitants agricoles devrait réduire la dépendance envers l'assistance alimentaire.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST

Projets de programmes de pays— Cameroun 200330 (2013-2017) (2012/EB.A/23) (*pour examen*)

119. Le Directeur de pays a présenté ce projet de programme de pays, qui avait trois composantes: sécurité alimentaire, nutrition et alimentation scolaire. Les principaux objectifs étaient de renforcer la résilience des communautés, d'aider les ménages ruraux pauvres en construisant des greniers communautaires et de réduire les taux élevés de malnutrition aiguë. Le renforcement des capacités visait à faciliter le transfert de la responsabilité du programme d'alimentation scolaire au Gouvernement. Le PAM étendrait ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et organiserait un forum national sur l'alimentation scolaire, aux fins de l'adoption d'une stratégie nationale en la matière. Pour assurer la réussite du programme de pays, le Gouvernement avait accepté d'accroître sa contribution et de fournir 5 000 tonnes de céréales pour les activités.
120. Le Conseil a salué l'accent mis sur le renforcement des capacités des institutions nationales et les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation des filles. Il a pris note des objectifs ambitieux définis pour ce qui était d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages et l'appui nutritionnel, et demandé des informations supplémentaires sur les capacités des trois ministères associés à ces efforts, et sur la participation de la FAO aux activités du PAM. Le Directeur de pays a précisé que le Gouvernement fournissait 5 000 tonnes de vivres pour la composante relative à la sécurité alimentaire. Le PAM et la FAO collaboraient notamment à la réalisation de consultations lors de réunions gouvernementales et dans le cadre de comités. Les ministères associés bénéficieraient d'un appui solide et seraient accompagnés tout au long de l'exécution du programme de pays.

121. Le Ministre camerounais de l'agriculture et du développement rural a remercié le Conseil pour l'adoption du programme de pays, et le PAM pour le travail accompli au fil des ans. Il a souligné que le Cameroun était déterminé à appuyer les valeurs défendues par le PAM dans le cadre de la lutte contre la faim dans le monde.

Projets de programmes de pays – Guinée 200326 (2013-2017) (2012/EB.A/24)
(pour examen)

122. La Directrice de pays a fait observer que bien que la Guinée soit riche en ressources naturelles, ses indicateurs économiques mettaient en évidence une pauvreté généralisée; dans certaines zones, le taux correspondant atteignait jusqu'à 58 pour cent. Le taux brut de scolarisation n'était que de 60 pour cent, et la Guinée n'était en voie d'accomplir aucun des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Le PAM était bien placé pour appuyer l'engagement du Gouvernement en faveur du développement au moyen de l'assistance alimentaire ainsi que du renforcement des capacités et de la résilience, avec le concours de la FAO, du Fonds international de développement agricole (FIDA) et d'autres partenaires. Le projet de programme de pays avait été établi compte tenu d'estimations détaillées des besoins et d'une évaluation; 52 pour cent des bénéficiaires prévus étaient des femmes. Dans le cadre du programme quinquennal, le PAM entendait affecter 40 millions de dollars à l'alimentation scolaire, aux interventions nutritionnelles dans les communautés fragiles et au renforcement des capacités de préparation aux catastrophes, conformément aux nouvelles politiques nationales. Il appuierait également la création d'un environnement propice aux investissements privés dans l'agriculture et la production d'aliments nutritifs en collaboration avec le Gouvernement. La Directrice de pays a remercié les donateurs pour leurs contributions, tout en soulignant que des fonds étaient encore nécessaires pour appuyer le développement.
123. Le Conseil a accueilli avec intérêt les observations de la Directrice de pays, recommandant au PAM de mettre l'accent sur ses avantages comparatifs et notant que l'amélioration de l'éducation et de la nutrition profitait aux élèves, en particulier aux filles, et à leur famille.
124. La Directrice de pays a remercié le Conseil pour ses observations, précisant que le PAM faisait tout pour qu'à terme, la responsabilité des opérations puisse être transférée au Gouvernement, conformément au document de stratégie du pays.

Projets de programmes de pays – Libéria 200395 (2013-2017) (2012/EB.A/25)
(pour examen)

125. Le Directeur de pays a présenté ce projet de programme de pays. Les ministères étaient les principaux partenaires du PAM; la composante concernant le renforcement des capacités constituait la première étape du transfert des responsabilités. Le programme de pays nécessiterait un processus de suivi et d'évaluation solide et des engagements de financement pluriannuels pour les cinq années de sa mise en œuvre.
126. Le Conseil a accueilli le programme de pays avec satisfaction, notamment l'importance accordée aux femmes et aux enfants, durement touchés par les conflits ayant secoué le Libéria. Les membres ont applaudi les progrès accomplis, l'accent mis sur les distributions d'espèces et de bons, et les plans ambitieux conçus pour transférer la responsabilité des activités nutritionnelles en 2013 et celle d'une partie des programmes d'alimentation scolaire en 2014. Ils ont encouragé le Secrétariat à continuer d'appuyer les instances gouvernementales et de renforcer leurs capacités. Ils ont en outre demandé davantage d'informations sur une deuxième phase du transfert de la responsabilité de l'alimentation

scolaire qui aurait lieu en 2015-2017; les plans concernant le développement de l'initiative "Achats au service du progrès"; les liens du PAM avec les bureaux au Libéria des autres institutions ayant leur siège à Rome; et l'état actuel du programme de pays en matière de financement.

127. Selon le Directeur de pays, les contributions pluriannuelles requises seraient vraisemblablement obtenues, compte tenu du travail effectué avec des partenaires locaux, des attentes réalistes entourant le programme de pays et des signes encourageants provenant des donateurs. Les institutions et la gouvernance restaient faibles, et les plans prévoyant de poursuivre le transfert des responsabilités dans le domaine de l'alimentation scolaire seraient tributaires des évolutions futures: le PAM pourrait difficilement transférer la responsabilité de l'ensemble des activités d'alimentation scolaire avant la fin du programme de pays. Par ailleurs, s'il n'étendrait pas son initiative "Achats au service du progrès" au Libéria au cours des cinq années à venir, le Gouvernement avait cependant intégrée celle-ci à ses propres structures.
128. Le représentant du Libéria a remercié le PAM et les donateurs pour le programme de pays. Le Libéria avait fait ces dernières années de grandes avancées et visait à faire prévaloir la transparence et l'obligation redditionnelle pour toute l'assistance apportée par les donateurs. L'alimentation et la nutrition constituaient ses premières priorités, et 25 pour cent du budget national actuel étaient affectés à l'initiative "Achats au service du progrès".

Projets de programmes de pays—Sierra Leone 200336 (2013–2014) (2012/EB.A/26) (pour examen)

129. Le Directeur de pays a noté que la Sierra Leone se relevait difficilement de la guerre et que l'équipe de pays des Nations Unies adoptait une vision commune pour passer d'une situation d'après-conflit au développement. Un programme de pays d'une durée de deux ans était proposé sur la base de deux hypothèses: la situation politique resterait stable et les élections de 2012 se dérouleraient dans le calme. La mise en œuvre du programme de pays reposait sur des stratégies concertées et sur la disponibilité de ressources financières; les donateurs étaient invités à fournir l'appui qui était nécessaire de toute urgence. Des économies seraient réalisées en réalignant les activités sur les programmes du Gouvernement et de l'équipe de pays.
130. Le Conseil a accueilli la présentation avec satisfaction, recommandant que le programme de pays fasse l'objet d'un processus de suivi et d'évaluation amélioré pour veiller à ce que les projets soient dûment ciblés, et à ce que les effets directs attendus puissent bel et bien être obtenus pendant la période de deux ans prévue et soient précisément mesurés. Certains membres du Conseil ont suggéré que les synergies soient renforcées et que le PAM travaille dans la perspective de transférer la responsabilité de ses activités au Gouvernement. Les membres ont également recommandé que le PAM et ses partenaires analysent les causes profondes de la malnutrition et augmentent la proportion des modalités faisant appel à des transferts monétaires. Le Conseil s'est félicité que le programme de pays tienne compte de la problématique hommes-femmes, mais il a conseillé de veiller à ce que la participation des femmes aux activités ne nuise pas à la prise en charge des enfants et à ce que les activités de création d'avoirs tiennent compte du grand nombre de femmes chefs de ménage dans certaines zones. Des membres ont également estimé que les données communiquées par les écoles devraient être vérifiées. Le Conseil a jugé encourageants les éléments du programme de pays concernant le renforcement des capacités.

131. Le Directeur de pays a expliqué que le bureau de pays s'efforçait d'améliorer le suivi. Les effets de la crise dans le Sahel avaient été observés et un projet national de réserve alimentaire était élaboré pour garantir l'accès à des vivres en quantités suffisantes. Le PAM travaillait avec le Gouvernement, la FAO et le FIDA pour accroître la production agricole.
132. En réponse à une question plus générale concernant la prise en compte du nouveau cadre de financement dans le budget des opérations, le Secrétariat a précisé qu'à l'avenir, les documents relatifs aux opérations – y compris les versions finales des projets de programmes de pays – suivraient une présentation faisant apparaître les investissements consacrés au renforcement des capacités.

Projets de développement – Gambie 200327 (2012/EB.A/27)

(pour approbation)

133. La Directrice de pays a indiqué que, selon les résultats d'une évaluation externe du PAM, le Gouvernement avait augmenté les crédits budgétaires affectés à l'éducation. D'ici à 2016, l'alimentation scolaire serait intégralement gérée par les pouvoirs publics dans deux régions sur sept, et le financement serait exclusivement national à compter de 2020. Le PAM participerait à des initiatives destinées à améliorer les capacités locales de production agricole, menées en collaboration avec le Ministère de l'agriculture et la FAO, afin de commencer à organiser des achats locaux, à l'appui notamment de groupes d'agricultrices. Les communautés participeraient davantage à l'alimentation scolaire à mesure qu'elles endosseraient de plus grandes responsabilités. Le Gouvernement s'était engagé à fournir un appui financier tout au long du projet.
134. Le Conseil a salué l'amélioration des taux de scolarisation et de poursuite des études ainsi que les plans prévoyant le transfert complet des activités d'ici à 2020. Le PAM devrait coopérer avec l'UNICEF et la FAO. Les membres du Conseil ont encouragé le PAM à continuer de renforcer les capacités des organismes de contrepartie et ont demandé des informations supplémentaires sur le financement de ces activités: comme certains membres l'avaient fait observer précédemment lors de la session, le renforcement des capacités constituait un jalon essentiel du passage du PAM de l'aide à l'assistance alimentaire, et les coûts correspondants devraient apparaître dans les documents opérationnels, dans la ventilation de leurs dépenses, une fois le nouveau modèle disponible. Compte tenu de la crise alimentaire sévissant dans le Sahel, le Conseil a recommandé que l'accroissement des taux de malnutrition soit pris en considération dans la section consacrée à la gestion des risques.
135. La Directrice de pays a remercié le Conseil pour son appui. Elle a accepté de faire figurer l'accroissement des taux de malnutrition parmi les risques et expliqué que dans le domaine de la surveillance nutritionnelle, le Gouvernement et l'UNICEF étaient des partenaires importants pour le PAM.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE

Projets de programmes de pays – Lesotho 200369 (2013-2017) (2012/EB.A/28)

(pour examen)

136. La Directrice de pays a expliqué que, dans le cadre du programme de pays quinquennal, les bénéficiaires recevraient une aide dans trois domaines durant toute la période, conformément aux objectifs énoncés par le Gouvernement dans sa politique Vision 2020 et au plan stratégique national. Les obstacles au développement à long terme et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement englobaient la pauvreté,

l'insécurité alimentaire, la malnutrition, la sous-alimentation chronique et les taux élevés de VIH et de sida; le retard de croissance chez les enfants atteignait 39 pour cent dans certaines zones, et l'anémie ferriprive menaçait la santé des enfants dans tout le pays. Les objectifs à long terme du programme de pays consistaient à renforcer la sécurité alimentaire, réduire la vulnérabilité et lutter contre la malnutrition. Pour y parvenir, le PAM entendait se repositionner en trois phases: du redressement au développement, de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire, et de l'exécution d'interventions à la prestation d'une assistance pour permettre la réalisation d'actions nationales, en vue d'établir des solutions prises en main par le pays dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe, de la mise en valeur de la nutrition, et de la lutte contre le VIH et le sida. Le programme de pays tenait compte de la problématique hommes-femmes et des partenariats, et il offrait un bon rapport coût-efficacité.

137. Le Conseil a salué les propositions ainsi que l'accent mis sur la problématique hommes-femmes, compte tenu du grand nombre de ménages dirigés par des femmes. Les membres du Conseil ont prévenu que de mauvaises conditions météorologiques pourraient entraver l'obtention des effets directs souhaités en matière de sécurité alimentaire, et suggéré que des programmes de création d'avoirs (Vivres contre travail par exemple) pourraient permettre d'appuyer la réalisation des objectifs du programme de pays. Les membres du Conseil ont salué l'intention manifestée de promouvoir des solutions à long terme prises en charge au niveau national, et demandé des informations supplémentaires sur les partenariats proposés.
138. En réponse, la Directrice de pays a fait savoir que le PAM collaborait avec la FAO et le PNUD en vue de mener des activités visant à créer des avoirs qui soient conformes au plan d'action national pour la sécurité alimentaire. Toutes les composantes du programme de pays étaient intégrées aux plans des institutions ayant leur siège à Rome et de partenaires tels que l'UNICEF et le PNUD au titre de l'initiative "Unis dans l'action".
139. Le Représentant permanent du Lesotho a exprimé la reconnaissance de son Gouvernement pour le travail du PAM et de ses partenaires au cours des 45 dernières années.

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Allocution des organes de représentation du personnel devant le Conseil

140. Comme suite à une recommandation formulée en 2009 par le Corps commun d'inspection et approuvée par le Conseil, les organes de représentation du personnel ont pris la parole devant le Conseil pour la première fois.
141. Après avoir remercié le Conseil de lui donner l'occasion de s'exprimer, une représentante de l'Union du personnel des services généraux (UGSS) a préconisé l'institutionnalisation de la pratique à chaque session annuelle. Elle a expliqué la structure de l'UGSS et son rôle vis-à-vis du déroulement de la carrière, de la couverture maladie, de la sécurité du personnel, des dispositifs permettant de concilier vie professionnelle et vie privée, des retraites et des questions plus générales concernant les services au personnel. Dans l'année à venir, l'UGSS se pencherait en particulier sur les questions relatives à la surcharge de travail, au stress et aux espaces de travail surpeuplés. L'UGSS tenait également à obtenir une définition plus claire des droits et des responsabilités du personnel de terrain ainsi que des catégories s'y rapportant, y compris eu égard à sa représentation par l'Union.

142. La Présidente de l'Association du personnel du cadre organique a exposé la structure de l'association et rappelé aux membres que les cadres du PAM étaient en première ligne lors des opérations, et traversaient souvent de rudes épreuves. Elle a déclaré qu'en tant que représentante de la fédération de l'Association du personnel du cadre organique, elle s'exprimait parfois au nom de plus de 60 000 employés. La mission de l'association était de promouvoir l'équité et la transparence des politiques, d'encourager une communication claire et cohérente, de veiller à une participation accrue du personnel à la prise de décisions, de promouvoir l'évolution des carrières, d'améliorer l'environnement de travail, et de défendre les droits des membres, y compris par la fourniture de conseils juridiques. L'Association du personnel du cadre organique servait de voie de communication entre la direction du PAM et les administrateurs en poste sur le terrain et au Siège. Pour 2012-2013, le travail consisterait notamment à favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, notamment pour les personnes en poste dans des lieux d'affectation difficiles, qui étaient souvent séparées de leur famille. L'attention serait centrée sur la stabilité des contrats, le développement de la carrière et un environnement de travail sûr. La situation financière dans le monde rendait tous ces défis encore plus difficiles à relever.
143. La Directrice exécutive a demandé au Conseil de faire en sorte que les représentants du personnel puissent prendre la parole à chaque session annuelle, soulignant que la présence d'associations du personnel serait enrichissante tant pour le Secrétariat que pour le Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Exposé oral sur la visite conjointe sur le terrain à Djibouti et en Éthiopie des Conseils d'administration du PNUD/ FNUAP, de l'UNICEF, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM (2012/EB.A/30) (pour information)

144. Un membre du Conseil a fait un exposé sur la visite sur le terrain, à laquelle 22 délégués de 20 États membres avaient pris part; elle avait été axée sur les problèmes humanitaires et environnementaux et sur les démarches concertées de l'équipe de pays des Nations Unies. Les participants avaient rencontré des parties prenantes des gouvernements de l'Éthiopie et de Djibouti et des représentants des régions, des ministères, des ONG, d'organisations du secteur privé et de la communauté des donateurs. Plusieurs sites d'intervention avaient été visités, où il avait été possible de s'entretenir avec le personnel local et des bénéficiaires.
145. Il est notamment ressorti de la visite à Djibouti que si le pays se heurtait à de nombreuses difficultés, il avait toutefois des points forts, liés au niveau relativement élevé des investissements étrangers et à l'activité du port de Djibouti, qui desservait toute la région. Le renforcement des capacités s'imposait sur tous les plans pour améliorer la gouvernance et créer des activités génératrices de revenus. L'équipe de pays des Nations Unies œuvrait auprès du Gouvernement pour promouvoir la réduction des risques de catastrophe et l'appui aux réfugiés. Il avait notamment été recommandé que cette équipe de pays étudie des possibilités d'exécuter conjointement davantage de programmes.
146. L'Éthiopie s'employait à rejoindre le rang des pays à revenu intermédiaire et à s'affranchir de l'assistance alimentaire d'ici à 2025. Les participants à la visite ont constaté que la collaboration entre le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres organisations semblait efficace et que l'appui offert aux groupes vulnérables était une priorité au titre de l'approche "Unis dans l'action", que devraient défendre tous les intervenants en vue de mieux faire connaître le travail mené conjointement par les organismes des Nations Unies. La problématique hommes-femmes était prioritaire: l'équipe de pays encourageait l'autonomisation des femmes dans le cadre de toutes ses

activités, mais il lui était conseillé d'envisager d'œuvrer davantage dans le domaine de l'émancipation économique des femmes. Les systèmes d'assistance alimentaire et de protection sociale fonctionnaient correctement, mais il fallait mener des évaluations conjointement avec le Gouvernement pour recenser les failles et y remédier. L'équipe de pays était invitée à continuer de renforcer les capacités et les compétences des institutions démocratiques ainsi qu'à appuyer la réforme du secteur public.

147. Le dévouement et le courage du personnel travaillant dans des conditions difficiles ont été salués; le travail effectué avait énormément accru la résilience des deux pays.

ANNEXE I**DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS****Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

4 juin 2012

Désignation du Rapporteur

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Seyed Morteza Zarei (République islamique d'Iran, Liste B) Rapporteur de la session annuelle de 2012.

4 juin 2012

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES**2012/EB.A/1 Introduction liminaire de la Directrice exécutive**

Le Conseil a pris note de la présentation faite par la Directrice exécutive. Les principaux points de cet exposé et les observations du Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session. Le Conseil a également pris note de l'allocation du Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Italie, M. S. de Mistura, et de la déclaration du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. J. Graziano da Silva.

4 juin 2012

RAPPORTS ANNUELS**2012/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2011**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Rapport annuel sur les résultats de 2011" (WFP/EB.A/2012/4), notant que celui-ci offrait un exposé complet des résultats obtenus par le PAM pendant l'année écoulée.

4 juin 2012

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE**2012/EB.A/3 Point sur la politique du PAM en matière de filets de sécurité**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur la politique du PAM en matière de filets de sécurité" (WFP/EB.A/2012/5-A) et a dû attendre avec intérêt la communication de rapports complémentaires sur les futures améliorations.

6 juin 2012

2012/EB.A/4 Examen à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2008-2013

Le Conseil a pris note du document intitulé "Examen à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2008–2013" (WFP/EB.A/2012/5-B) et a invité le Secrétariat à prendre en compte les constatations et recommandations qu'il contenait, en particulier dans la perspective de l'élaboration du prochain Plan stratégique.

4 juin 2012

2012/EB.A/5 Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire" (WFP/EB.A/2012/5-C) et appuyé la participation du PAM aux activités menées par le Comité permanent interorganisations et au titre du Programme transformateur.

4 juin 2012

2012/EB.A/6 Suite donnée à la politique du PAM en matière de nutrition

Le Conseil a pris note du document intitulé "Suite donnée à la politique du PAM en matière de nutrition" (WFP/EB.A/2012/5-D) et a dit attendre avec intérêt le prochain point de la situation, en 2016.

6 juin 2012

2012/EB.A/7 Point sur la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes: Plan d'action institutionnel (2010-2011)

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes: Plan d'action institutionnel (2010–2011)" (WFP/EB.A/2012/5-F). Il a également pris note du nouveau cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, élaboré pour promouvoir la responsabilisation du personnel à tous les niveaux, et a prié le PAM de lui rendre compte annuellement de la mise en œuvre de ce cadre.

Le Conseil a en outre pris note avec préoccupation du manque de ressources disponibles à l'appui du plan d'action institutionnel, et a prié le PAM d'accroître ses investissements et d'allouer les ressources humaines et financières nécessaires pour dûment appuyer l'objectif d'égalité entre les sexes dans la programmation du PAM, notamment grâce à la définition des résultats et des indicateurs correspondants en matière d'égalité des sexes pour tous les domaines de programmation.

6 juin 2012

2012/EB.A/8 Programme du PAM pour le renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise

Le Conseil a pris note du document intitulé "Programme du PAM pour le renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise" (WFP/EB.A/2012/5-H), et a dit souhaiter être tenu informé de l'évolution du programme.

6 juin 2012

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

2012/EB.A/9 Comptes annuels vérifiés de 2011

Le Conseil:

- i) a approuvé les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2011, ainsi que le Rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) a pris note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 752 890 dollars É.-U. au titre des pertes de numéraire passées en charges et des avances au personnel et aux fournisseurs pour l'exercice 2011; et
- iii) a pris note de ce que les pertes de produits après livraison enregistrées en 2011 avaient été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/3).

5 juin 2012

2012/EB.A/10 Mécanisme d'achat anticipé

Ayant pris connaissance du document intitulé "Mécanisme d'achat anticipé" (WFP/EB.A/2012/6-B/1), le Conseil:

- i) a pris note de la situation actuelle du Compte d'intervention immédiate et du mécanisme de financement anticipé; et
- ii) a approuvé l'affectation au compte spécial du mécanisme d'achat anticipé d'un montant maximal de 300 millions de dollars provenant du mécanisme de financement anticipé.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/3).

5 juin 2012

2012/EB.A/11 Nomination des membres du Comité d'audit

Le Conseil a approuvé le renouvellement du mandat de trois membres du Comité d'audit selon les modalités suivantes:

- Mme Elvira Lazzati (Argentine), du 9 juin 2012 au 8 juin 2015;
- M. Antoine Antoun (Liban et France), du 7 juillet 2012 au 6 juillet 2015; et
- Mme Kholeka Mzondeki (Afrique du Sud), du 10 novembre 2012 au 9 novembre 2015.

Il a approuvé également le calendrier prévu pour la sélection de nouveaux membres tel qu'exposé aux paragraphes 7 et 8 du document publié sous la cote WFP/EB.A/2012/6-C/1.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/3).

5 juin 2012

2012/EB.A/12 Rapport annuel du Comité d'audit

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Comité d'audit" (WFP/EB.A/2012/6-D/1).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/3).

5 juin 2012

2012/EB.A/13 Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM et Note de la Directrice exécutive

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM" (WFP/EB.A/2012/6-E/1) et de la Note de la Directrice exécutive publiée sous la cote WFP/EB.A/2012/6-E/1/Add.1, et a pris acte de ce qui suit:

- les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports n'avaient révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance ou de gestion des risques dans l'ensemble du PAM, qui aurait pu nuire à la réalisation des objectifs du Programme (paragraphe 7);
- la fonction d'audit interne, telle qu'elle est assurée au PAM, avait été certifiée conforme aux normes les plus strictes de l'Institut des auditeurs internes (paragraphe 3); et
- la charte du Bureau des services de contrôle avait été actualisée pour répondre aux exigences les plus élevées (paragraphe 2).

Le Conseil a accueilli avec satisfaction le document intitulé "Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM" et encouragé la direction à tirer parti des possibilités d'amélioration qui étaient mises en lumière dans le rapport.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/3).

5 juin 2012

2012/EB.A/14 Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines et réponse de la direction du PAM

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines" (WFP/EB.A/2012/6-F/1) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2012/6-F/1/Add.1, et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/3).

5 juin 2012

2012/EB.A/15 Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM et réponse de la direction du PAM

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM" (WFP/EB.A/2012/6-G/1) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2012/6-G/1/Add.1, et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/3).

5 juin 2012

2012/EB.A/16 Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.A/2012/6-H/1).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2012/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/3).

5 juin 2012

RAPPORTS D'ÉVALUATION**2012/EB.A/17 Rapport annuel sur l'évaluation en 2011 et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel sur l'évaluation en 2011" (WFP/EB.A/2012/7-A) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2012/7-A/Add.1 + Corr.1, et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours des débats.

6 juin 2012

2012/EB.A/18 Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Zimbabwe et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Zimbabwe" (WFP/EB.A/2012/7-B) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2012/7-B/Add.1, et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours des débats.

6 juin 2012

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**2012/EB.A/19 Projets de programmes de pays–État plurinational de Bolivie 200381 (2013-2017)**

Le Conseil a pris note du projet de programme de pays État plurinational de Bolivie 200381 (2013–2017) (WFP/EB.A/2012/8/1), lequel requiert 8 264 tonnes de produits alimentaires d'un coût de 8,6 millions de dollars É.-U., soit un coût total pour le PAM de 12 millions de dollars, et a autorisé le Secrétariat à procéder à l'élaboration d'un programme de pays, en tenant compte des observations des membres du Conseil.

7 juin 2012

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE**2012/EB.A/20 Projets de programmes de pays–Népal 200319 (2013–2017)**

Le Conseil a pris note du projet de programme de pays Népal 200319 (2013-2017) (WFP/EB.A/2012/8/3), lequel requiert 128 595 tonnes de produits alimentaires, d'un coût de 81 millions de dollars, ainsi que des transferts monétaires et des bons représentant 17,9 millions de dollars, soit un coût total pour le PAM de 215,3 millions de dollars, et a autorisé le Secrétariat à procéder à l'élaboration d'un programme de pays, en tenant compte des observations des membres du Conseil.

7 juin 2012

2012/EB.A/21 Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement—République populaire démocratique de Corée 200114

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire d'un montant de 102,5 millions de dollars proposée afin de proroger, pour la période de douze mois allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, l'intervention prolongée de secours et de redressement République populaire démocratique de Corée 200114, "Appui à la nutrition maternelle et infantile" (WFP/EB.A/2012/9-B/2).

7 juin 2012

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE

2012/EB.A/22 Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement—Éthiopie 200290

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire de 77,5 millions de dollars pour l'intervention prolongée de secours et de redressement Éthiopie 200290, "Réponse aux crises humanitaires et renforcement de la résistance à l'insécurité alimentaire" (WFP/EB.A/2012/9-B/1).

7 juin 2012

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST

2012/EB.A/23 Projets de programmes de pays—Cameroun 200330 (2013–2017)

Le Conseil a pris note du projet de programme de pays Cameroun 200330 (2013-2017) (WFP/EB.A/2012/8/4), lequel requiert 18 183 tonnes de produits alimentaires pour un coût total pour le PAM de 20,7 millions de dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels de base, et a autorisé le Secrétariat à procéder à l'élaboration d'un programme de pays, en tenant compte des observations des membres du Conseil.

7 juin 2012

2012/EB.A/24 Projets de programmes de pays—Guinée 200326 (2013–2017)

Le Conseil a pris note du projet de programme de pays Guinée 200326 (2013-2017) (WFP/EB.A/2012/8/7), lequel requiert 30 872 tonnes de produits alimentaires pour un coût total pour le PAM de 40,1 millions de dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels de base, et a autorisé le Secrétariat à procéder à l'élaboration d'un programme de pays, en tenant compte des observations des membres du Conseil.

7 juin 2012

2012/EB.A/25 Projets de programmes de pays–Libéria 200395 (2013–2017)

Le Conseil a pris note du projet de programme de pays Libéria 200395 (2013-2017) (WFP/EB.A/2012/8/5), lequel requiert 33 235 tonnes de produits alimentaires d'une valeur de 17,6 millions de dollars, un montant de 7,4 millions de dollars pour les transferts monétaires et les bons, et une somme de 18,8 millions de dollars au titre des coûts directs du transfert de techniques et de capacités, soit un coût total pour le PAM de 80,9 millions de dollars, et a autorisé le Secrétariat à procéder à l'élaboration d'un programme de pays, en tenant compte des observations des membres du Conseil.

7 juin 2012

2012/EB.A/26 Projets de programmes de pays–Sierra Leone 200336 (2013–2014)

Le Conseil a pris note du projet de programme de pays Sierra Leone 200336 (2013-2014) (WFP/EB.A/2012/8/6), lequel requiert 29 272 tonnes de produits alimentaires d'un coût de 19,8 millions de dollars, ainsi qu'un montant de 702 000 dollars au titre des transferts monétaires et des bons, pour un coût total pour le PAM de 39,5 millions de dollars, et a autorisé le Secrétariat à procéder à l'élaboration d'un programme de pays, en tenant compte des observations des membres du Conseil.

7 juin 2012

2012/EB.A/27 Projets de développement–Gambie 200327

Le Conseil a approuvé le projet de développement Gambie 200327, "Jeter les bases d'un programme d'alimentation scolaire durable pris en charge par les autorités nationales" (WFP/EB.A/2012/9-A) proposé, sous réserve de la disponibilité de ressources.

7 juin 2012

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE**2012/EB.A/28 Projets de programmes de pays–Lesotho 200369 (2013–2017)**

Le Conseil a pris note du projet de programme de pays Lesotho 200369 (2013-2017) (WFP/EB.A/2012/8/2), lequel requiert 33 060 tonnes de produits alimentaires pour une valeur de 16,8 millions de dollars et un coût total pour le PAM de 35,4 millions de dollars, et a autorisé le Secrétariat à procéder à l'élaboration d'un programme de pays, en tenant compte des observations des membres du Conseil.

7 juin 2012

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

2012/EB.A/29 Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012-2013

Le Conseil a pris note du document intitulé "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012-2013" (WFP/EB.A/2012/12), tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat, ainsi que des contributions faites par des membres du Conseil.

5 juin 2012

QUESTIONS DIVERSES

2012/EB.A/30 Exposé oral sur la visite conjointe sur le terrain à Djibouti et en Éthiopie des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM

Le Conseil a pris note de l'exposé oral sur la visite conjointe sur le terrain à Djibouti et en Éthiopie des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM.

7 juin 2012

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2012/EB.A/31 Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2012 du Conseil d'administration

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la première session ordinaire de 2012 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.1/2012/16.

7 juin 2012

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR**

1. **Adoption de l'ordre du jour** (*pour approbation*)
2. **Désignation du Rapporteur**
3. **Introduction liminaire de la Directrice exécutive**
4. **Rapports annuels**
 - Rapport annuel sur les résultats de 2011 (*pour approbation*)
5. **Questions de politique générale**
 - a) Point de la situation sur la politique en matière de filets de sécurité (*pour examen*)
 - b) Examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2008-2013 (*pour examen*)
 - c) Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (*pour examen*)
 - d) Suite donnée à la politique du PAM en matière de nutrition (*pour information*)
 - e) Objectif zéro: le rôle du PAM en tant que coparrain d'ONUSIDA (*pour information*)
 - f) Point sur la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes: Plan d'action institutionnel (2010–2011) (*pour information*)
 - g) Le PAM et l'Union africaine (*pour information*)
 - h) Programme du PAM pour le renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (*pour information*)
6. **Ressources, questions financières et budgétaires**
 - a) Comptes annuels vérifiés de 2011 (*pour approbation*)
 - b) Mécanisme d'achat anticipé (*pour approbation*)
 - c) Nomination des membres du Comité d'audit (*pour approbation*)
 - d) Rapport annuel du Comité d'audit (*pour examen*)
 - e) Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM et Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (*pour examen*)
 - f) Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines et réponse de la direction du PAM (*pour examen*)
 - g) Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM et réponse de la direction (*pour examen*)
 - h) Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (*pour examen*)
 - i) Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (*pour information*)
7. **Rapports d'évaluation**
 - a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2011 et réponse de la direction du PAM (*pour examen*)

- b) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Zimbabwe et réponse de la direction du PAM (*pour examen*)
- c) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (*pour information*)

Questions opérationnelles

8. **Projets de programmes de pays** (*pour examen*)
 - État plurinational de Bolivie 200381 (2013–2017)
 - Cameroun 200330 (2013–2017)
 - Guinée 200326 (2013–2017)
 - Lesotho 200369 (2013–2017)
 - Libéria 200395 (2013–2017)
 - Népal 200319 (2013–2017)
 - Sierra Leone 200336 (2013–2014)
9. **Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation** (*pour approbation*)
 - a) Projets de développement
 - Gambie 200327
 - b) Augmentations budgétaires pour des IPSR
 - République populaire démocratique de Corée 200114
 - Éthiopie 200290
10. **Projets approuvés par correspondance** (*pour information*)

Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

 - Tchad 200289
11. **Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles** (*pour information*)
 - Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1^{er} janvier-31 décembre 2011)
12. **Questions d'organisation et de procédure**
 - Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2012-2013 (*pour information*)
13. **Questions d'administration et de gestion**
 - a) Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011 (*pour information*)
 - b) Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (*pour information*)
 - c) Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (*pour information*)
 - d) Rapport du PAM sur la sécurité (*pour information*)
 - e) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

14. ***Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2012 du Conseil d'administration*** (pour approbation)
15. ***Questions diverses***
 - Exposé oral sur la visite conjointe sur le terrain à Djibouti et en Éthiopie des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM (pour information)
16. ***Vérification des décisions et recommandations adoptées***

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FITTEST	Équipe d'intervention rapide dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
MAA	Mécanisme d'achat anticipé
ODB	Bureau régional de Bangkok (Asie)
ODC	Bureau régional du Caire (Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale)
ODD	Bureau régional de Dakar (Afrique de l'Ouest)
ODJ	Bureau régional de Johannesburg (Afrique australe)
ODN	Bureau régional de Nairobi (Afrique orientale et centrale)
ODPC	Bureau régional de Panama (Amérique latine et Caraïbes)
ODS	Bureau régional pour le Soudan
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
PACE	Programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PREP	Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UGSS	Union du personnel des services généraux
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WINGS	Système mondial et réseau d'information